



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Wanume-Kibedi (Ouganda)	1
Discours du prince Souvanna Phouma (Laos)	3
Discours de M. Conombo (Haute-Volta)	6
Discours de M. Ramphal (Guyane)	10
Discours de M. Ghalib (Somalie)	16
Discours de M. Camara (Guinée)	22
Réponse du représentant de l'Inde	29

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. WANUME-KIBEDI (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation de l'Ouganda, joindre ma voix à celle des orateurs qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous votre direction éclairée, la présente session sera couronnée de succès, et je tiens à vous assurer de toute la coopération et de tout l'appui de ma délégation.

2. Je voudrais rendre hommage à M. Edvard Hambro, diplomate et juriste norvégien distingué, qui a si brillamment présidé la dernière session historique au cours de laquelle le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies a été célébré.

3. Permettez-moi, maintenant, de rendre un hommage tout spécial à notre secrétaire général sortant, U Thant. En 1953, M. Trygve Lie, premier secrétaire général des Nations Unies, transmettant ses fonctions à son successeur, M. Dag Hammarskjöld, avait déclaré que la tâche de secrétaire général était "la plus impossible du monde". Telle a donc été la tâche d'U Thant, tâche qu'il a remplie avec tant de compétence pendant les 10 dernières années. Grâce à la force de sa personnalité, à son abnégation, à son sens de l'organisation et, je crois, également à ce que l'on pourrait appeler sa "diplomatie discrète", il a guidé cette organisation mondiale à travers de nombreuses crises critiques, dont certaines menaçaient les principes mêmes sur lesquels repose notre organisation. Je ne peux que dire qu'U Thant a servi la communauté mondiale avec un dévouement complet et s'est révélé d'une intégrité indiscutable.

4. Ma délégation saisit cette occasion pour saluer les Etats de Bahreïn, du Bhoutan et du Qatar qui viennent d'être admis dans cette organisation.

5. C'est la première fois depuis qu'est intervenu le changement de gouvernement en Ouganda, en janvier de cette année, que j'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le but principal de ma visite est donc de réaffirmer la foi inébranlable du nouveau Gouvernement de la deuxième République d'Ouganda dans les buts et principes des Nations Unies tels qu'ils sont inscrits dans la Charte.

6. Le 15 mars 1971, le Gouvernement de l'Ouganda a publié une déclaration officielle concernant la politique étrangère du Gouvernement de la deuxième République de l'Ouganda. Avec votre permission, je voudrais en citer un passage qui a trait à cette organisation :

"Le Gouvernement de la deuxième République de l'Ouganda attache une très grande importance à sa qualité de membre des Nations Unies et des organisations internationales affiliées, et il continuera à oeuvrer en collaboration avec les frères africains de l'Ouganda pour faire en sorte que les Nations Unies et autres organismes mondiaux servent à promouvoir la paix internationale, la justice et la prospérité de toutes les nations.

"En outre, l'Ouganda croit à l'universalité des Nations Unies et luttera pour que triomphent les droits de l'homme dans le monde entier."

7. Il est regrettable que, 26 ans après sa fondation, notre organisation n'ait rendu qu'un hommage peu sincère au principe de l'universalité. L'exclusion de la République populaire de Chine a été un grand obstacle à la réalisation des buts et aspirations de cette noble organisation. Le Gouvernement de l'Ouganda, depuis que le pays a accédé à la qualité d'Etat souverain, n'a éprouvé aucune difficulté à établir des relations diplomatiques complètes avec le Gouvernement de la République populaire de Chine, et c'est dans cet esprit que nous saluons le changement de politique intervenu chez un certain nombre d'Etats Membres, dont des superpuissances comme les Etats-Unis, et l'amélioration qui en a découlé dans leurs relations avec la République populaire de Chine. C'est dans ce même esprit d'optimisme que, le 20 juillet de cette année, le Président de l'Ouganda a écrit au Président des Etats-Unis et au Ministre de la République populaire de Chine pour exprimer l'espoir sincère que la visite à Pékin du Président des Etats-Unis contribuera grandement à promouvoir de bonnes relations non seulement entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine, mais également dans le monde entier.

8. Je me permets de penser que le monde est au seuil de grandes choses et que, comme votre prédécesseur, Monsieur le Président, vous allez avoir l'occasion de présider une nouvelle session historique qui marquera la réunion des

nations lorsque la République populaire de Chine occupera le siège qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies.

9. Ma délégation s'oppose par conséquent à ces procédures élaborées et compliquées à l'extrême qui ont été inventées pour assurer une double représentation — solution à laquelle les deux Chines s'opposent énergiquement. En tant que pays épris de paix, nous espérons ardemment que l'on fera tout pour résister aux efforts de ceux qui souhaiteraient continuer à exclure délibérément de la communauté internationale la grande nation qu'est la République populaire de Chine, qui compte un cinquième de la population mondiale.

10. Dans cette même déclaration de politique générale, le Gouvernement de la deuxième République de l'Ouganda a fait savoir que, conformément au paragraphe 7 de l'article III de la charte de l'Organisation de l'unité africaine, l'Ouganda poursuivrait une politique de non-alignement à l'égard de tous les blocs. En outre, notre gouvernement a affirmé qu'il continuerait à respecter toutes les obligations et tous les engagements internationaux assumés par le gouvernement précédent.

11. L'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies est que "les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force . . . contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat". En stricte conformité avec ce principe, l'Ouganda croit que toutes les nations devraient déterminer librement leur propre destinée, leurs intérêts ainsi que la façon de protéger ces intérêts. Nous croyons également que chaque pays a le droit de choisir et de révoquer ses dirigeants ou d'adopter le système de gouvernement de son choix sans ingérence extérieure d'aucune sorte. En dépit de cet important principe, certains Etats Membres de notre organisation ont pris sur eux d'assumer le rôle d'arbitre et de juge dans des cas qui relèvent des affaires intérieures d'autres Etats Membres de cette organisation. C'est là une chose extrêmement regrettable qui, nous l'espérons, prendra fin sans délai. L'Ouganda croit fermement aux principes que je viens d'énoncer et s'engage à les observer.

12. Ayant brièvement exposé la politique étrangère qu'entend poursuivre le Gouvernement de l'Ouganda, je voudrais maintenant traiter quelques-uns des problèmes dont est saisie l'Assemblée générale.

13. Le problème de la décolonisation et l'odieuse politique d'*apartheid* mise en oeuvre par le Gouvernement de l'Afrique du Sud constituent pour l'Ouganda, comme pour le reste de l'Afrique, un très grave sujet d'inquiétude. L'obligation de promouvoir le progrès des peuples coloniaux et de les faire avancer dans la voie de l'autonomie reconnue par la Charte a reçu, en 1960, une nouvelle impulsion lors de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Par ailleurs, je tiens à réaffirmer l'appui total de mon pays à la déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session concernant le Programme d'action visant à la mise en oeuvre complète de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'Ouganda est totalement convaincu que "la persistance du colonialisme sous

toutes ses formes et dans toutes ses manifestations représente un crime qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies . . . et des principes du droit international" [résolution 2621 (XXV)]. L'Ouganda soutient également le droit inhérent des peuples coloniaux de lutter par tous les moyens à leur disposition qui s'avèrent nécessaires contre les puissances qui étouffent leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance.

14. En dépit de tout le temps et de toute l'énergie que l'Assemblée générale a consacrés, au cours des cinq dernières années, au problème du Zimbabwe, de la Namibie et des territoires sous administration portugaise, aucune solution efficace n'a encore été trouvée et l'avenir ne semble pas inciter à l'optimisme.

15. Rien sans doute n'illustre mieux l'impuissance de cette organisation et l'indocilité de certains Etats Membres que le cas de la Namibie. Il est tragique de penser que des considérations économiques aient pu, depuis si longtemps, constituer le facteur déterminant de la politique générale des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, au détriment de la justice et de l'honnêteté.

16. Nous nous félicitons de l'avis consultatif récemment émis par la Cour internationale de Justice¹ sur la Namibie et nous espérons qu'il sera suivi de mesures concrètes de la part de notre organisation. L'attitude intransigeante dans laquelle persiste le régime d'Afrique du Sud ne devrait laisser à cette organisation aucun doute quant aux intentions de ce régime. L'Ouganda voit avec beaucoup d'inquiétude l'impuissance du Gouvernement britannique à résoudre le problème du Zimbabwe. C'est une responsabilité qui incombe au Gouvernement britannique. Le Royaume-Uni ne peut, par conséquent, abandonner le peuple du Zimbabwe, et il doit faire tout ce qui est en son pouvoir, sans reculer devant l'usage de la force, pour qu'un gouvernement majoritaire puisse sans délai prendre le pouvoir dans ce pays.

17. Ma délégation condamne le défi que le Portugal continue de lancer à l'opinion internationale. L'Afrique ne saurait tolérer davantage la façon dont nos frères des prétendus territoires portugais sont opprimés sous le joug colonial du Portugal. Tout le monde sait que le Portugal est un pays pauvre, incapable de financer la guerre coûteuse menée actuellement dans ses colonies africaines. Tout le monde sait également que le Portugal bénéficie de l'aide militaire de l'OTAN, dont il est membre. Le plus décourageant dans tout cela c'est que les pays de l'OTAN se sont récemment réunis au Portugal, démontrant ainsi publiquement qu'ils appuient la politique d'oppression des colonialistes portugais à l'égard des peuples africains de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). Ma délégation exige que les membres de l'OTAN mettent un terme à l'assistance qu'ils accordent au Portugal et qu'ils utilisent au contraire leurs bons offices pour que le principe de l'autodétermination puisse être mis en oeuvre dans les territoires sous administration portugaise.

¹ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

18. Tous les Etats épris de paix ont le devoir de condamner sévèrement la vente des armes à l'Afrique du Sud. Ma délégation condamne la décision prise par le Royaume-Uni d'envisager la reprise de la vente d'armes au régime minoritaire et raciste d'Afrique du Sud en violation de l'embargo imposé par les Nations Unies. Ma délégation condamne également les pays qui, secrètement et sans bruit, vendent des armes à l'Afrique du Sud ou encouragent celle-ci à en manufacturer. Le Gouvernement de la deuxième République de l'Ouganda voudrait, à ce stade, lancer un appel aux grandes puissances afin qu'elles fassent tout leur possible pour promouvoir un changement en Afrique du Sud.

19. L'Ouganda est très préoccupé par ce qui se passe au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. Nous appuyons les efforts que déploient les grandes puissances et tous ceux qui sont préoccupés par ces problèmes pour faire renaître la paix dans ces régions. Nous voulons également que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient serve de base pour l'établissement de la paix dans cette région. Nous espérons que le représentant spécial du Secrétaire général, M. Jarring, poursuivra l'excellent travail qu'il a entrepris et qu'il bénéficiera de toute la coopération des parties intéressées.

20. L'Ouganda appuie la décision prise au cours de la dernière réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine² de désigner une commission spéciale composée d'Etats africains, qui servirait de médiateur dans le conflit du Moyen-Orient. Il se félicite également de la mission de la Commission des quatre chefs d'Etat africains chargés de visiter Israël et l'Egypte afin de recueillir des informations de première main qui permettraient de déterminer plus facilement quels seraient les meilleurs moyens de rétablir la paix dans cette région. Le fait que les gouvernements d'Israël et de l'Egypte aient tous deux bien accueilli la visite de la Commission de l'OUA dans leurs pays respectifs prouve qu'ils sont animés d'un désir sincère de mettre fin à ce conflit persistant. Mon pays accueille avec joie ce progrès, qui, espère-t-il, sera poursuivi.

21. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, nous espérons que les pourparlers de paix de Paris aboutiront bientôt à une heureuse conclusion. Nous nous félicitons également de la décision prise par les Etats-Unis de retirer leurs troupes de la région, car cela contribuera à réduire considérablement la tension actuelle.

22. S'inscrivant au deuxième rang des pays d'accueil d'Afrique pour le nombre des réfugiés vivants sur son territoire, l'Ouganda s'est senti très ému par le grave problème des réfugiés en Inde — problème qui prend rapidement des proportions de plus en plus alarmantes — et il a prélevé sur ses maigres ressources la somme de 14 000 dollars pour venir en aide à ces déshérités. La délégation de l'Ouganda espère que l'on trouvera bientôt une solution à cette grave situation qui menace la paix et la sécurité dans cette région du monde.

23. L'Ouganda, comme tous les Etats épris de paix, appuie les efforts déployés par les Nations Unies et les grandes

puissances en faveur du désarmement. L'Ouganda appuie les mesures positives déjà prises dans ce sens et espère que les pourparlers sur la limitation des armements stratégiques seront couronnés de succès. L'Ouganda se félicite des efforts déployés par les quatre puissances pour arriver à un projet d'accord sur Berlin et note avec satisfaction les progrès déjà enregistrés dans les négociations visant à provoquer une détente en Europe.

24. Je voudrais maintenant faire quelques observations au sujet de questions économiques et sociales. L'Ouganda, en tant que pays en voie de développement, fait de très grands efforts pour améliorer la situation sociale et économique de ses habitants. Malheureusement, l'économie et le commerce internationaux sont toujours dominés par la loi de la jungle, et chaque pays continue à défendre ses propres intérêts sans que personne ne s'occupe de ceux qui sont moins privilégiés. Les conditions du commerce sont tellement défavorables aux pays en voie de développement que, comme Alice au pays des merveilles, ils sont obligés de courir toujours plus vite dans le seul but de rester à la même place. D'autre part, de nombreux pays aux capitaux importants jouissent d'une balance commerciale toujours plus favorable et leurs habitants sont de plus en plus riches. Les efforts déployés par notre organisation pour diminuer l'écart entre pays riches et pays pauvres se sont toujours révélés inefficaces et vains. En outre, le système monétaire mondial traverse une crise sérieuse, et le tiers monde a été la victime innocente et impuissante de ce système. Du point de vue économique, le monde court à l'abîme.

25. Ma délégation espère que les pays développés, dans l'intérêt de la paix mondiale et de leur propre sécurité, feront tout leur possible pour libéraliser leur commerce avec les pays en voie de développement et pour augmenter leur aide au lieu de la réduire. Notre organisation doit absolument trouver une formule économique qui se fasse le reflet de la fraternité humaine et de l'interdépendance vitale des nations.

26. Pour terminer, je voudrais vous souhaiter à vous-même, Monsieur le Président, et à tous les délégués, une session fructueuse et couronnée de succès.

27. Le prince SOUVANNA PHOUMA (Laos) : Monsieur le Président, votre élection unanime à la présidence de cette assemblée annuelle des Nations Unies constitue un juste hommage à la compétence et au mérite. Elle vous honore personnellement et honore votre grand pays, dont on admire la stabilité et la sage politique. Ma délégation se réjouit d'autant plus de votre élection, Monsieur le Président, qu'elle a pu apprécier, à plusieurs reprises, vos efforts en faveur de la paix et différentes initiatives dont vous avez été le promoteur, en vue de l'atteindre ou de la restaurer. De tout coeur, elle vous adresse ses chaleureuses félicitations et ses vœux de succès dans l'exercice de votre charge.

28. En même temps qu'elle vous félicite, Monsieur le Président, ma délégation tient également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Edvard Hambro, pour sa contribution positive dans la difficile conduite de la vingt-cinquième session.

29. Il est un autre devoir dont ma délégation s'acquitte chaque année avec ferveur : c'est de renouveler l'expression

² Huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 21 au 23 juin 1971.

de notre estime et de notre admiration à notre secrétaire général, U Thant, dont les inlassables efforts pour la paix sont patents depuis les 10 ans qu'il dirige notre gigantesque organisation.

30. Ma délégation aborde, cette année, la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies avec un peu plus d'espoir que les années précédentes. Certes, les grands problèmes mondiaux ne sont point encore tous réglés. La paix générale n'est pas encore restaurée et le bruit des armes n'a pas encore disparu de certaines régions du globe. Les progrès enregistrés au cours de l'année écoulée, bien qu'en nombre restreint, sont cependant encourageants et laissent à penser que de nouveaux et heureux développements pourraient être atteints en même temps qu'un meilleur climat international de discussion et de négociation pourrait être instauré.

31. Parmi les signes encourageants qui réjouissent tous ceux qui aspirent à la paix et à la sécurité, tous ceux qui subissent, bien souvent, sans raison valable, l'hostilité et la confrontation des autres, il faut, sans nul doute, citer l'annonce de la normalisation des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine.

32. Le Royaume du Laos, voisin immédiat de la Chine, accueille avec satisfaction la visite que le Président des Etats-Unis projette de faire à Pékin. Quels que soient les sujets qui y seront abordés et les résultats qui seront atteints, nous désirons élever notre humble voix pour souhaiter qu'ils concourent à la détente internationale, à la restauration de la paix dans la région.

33. Un autre fait encourageant qui, de l'avis de ma délégation, est susceptible de promouvoir d'heureux développements, est l'atmosphère tant attendue, parce que marquée de calme et de réalisme, qui entoure la discussion de l'admission d'une grande nation au sein de notre organisation : la République populaire de Chine. Nous croyons avoir discerné à l'endroit de cette importante question une appréciation générale qui permet d'espérer que les débats ne s'achèveront pas sans résultat, dans une ambiance d'ostracisme ou de confusion. Quelles que soient les positions adoptées antérieurement, il vaut mieux ne pas rappeler les points de discorde passés et abonder plutôt dans le sens de la détente présente pour construire l'avenir, car il s'agit d'un fait dont l'accomplissement ne peut plus être différé. La première caractéristique de notre organisation est l'universalité, et il n'échappe à personne que cet objectif ne sera jamais atteint tant qu'un peuple de 750 millions d'habitants ne participera pas à nos travaux. La lacune est d'autant plus significative que non seulement ce peuple et ce pays ont le droit inhérent de dire leur mot dans les affaires internationales, mais que notre organisation ne pourra accomplir de grands progrès que si ce peuple et ce pays consentent, dans le respect de la Charte et des Etats Membres, à donner leur coopération sincère et loyale. Car c'est un peuple riche de culture, un pays de grandes dimensions dont le potentiel est immense, dont les réalisations commandent le respect et l'admiration. Ma délégation et mon gouvernement ont, sur ce point précis, une position dénuée d'équivoque.

34. A l'heure convenue, nous déclarerons que nous soutenons l'admission de la Chine populaire au sein de notre

organisation et, en conformité avec les considérations que je viens d'énumérer, d'une part, et de l'esprit qui nous anime, d'autre part, nous souhaiterons aussi qu'elle occupe un siège permanent au Conseil de sécurité.

35. Parlant de l'universalité des Nations Unies, ma délégation se réjouit de l'admission à l'unanimité des voix, cette année, du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar. En cette occasion mémorable, je désire adresser aux trois nouveaux Etats Membres les vives et sincères félicitations du Gouvernement royal du Laos et assurer leurs délégations que la délégation du Laos sera toujours prête à coopérer avec elles dans le cadre de nos travaux et dans l'esprit de notre charte.

36. Il est vrai que les violences sont contagieuses et la paix indivisible. Les étincelles qui jaillissent d'un conflit allument d'autres foyers d'incendie. L'apaisement qui s'établit sur une dispute est toujours un événement favorable à la détente générale. C'est dans cette bonne disposition d'esprit, croyons-nous, que le monde a appris et enregistré l'accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971, qui place sur une perspective raisonnable le règlement du statut de cette ville pour laquelle a été élaborée et expérimentée pendant longtemps, au mépris des droits et des aspirations des Berlinoises eux-mêmes, la théorie de la guerre froide. Puisse cet accord conduire prochainement à la neutralisation d'un point hautement névralgique dans l'affrontement des blocs et des idéologies !

37. C'est également dans cette heureuse perspective qu'il convient aussi de mentionner la signature du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV)]. Le milieu marin est un élément d'une importance particulière pour la vie sur notre planète. C'est pour cette raison que les instances constitutionnelles du Laos se sont empressées de procéder à la ratification de ce traité, afin de hâter son entrée en vigueur et son application effective.

38. Tous les faits heureux que je viens de citer, malgré leur nombre et leur importance, ne doivent cependant pas nous distraire de la vaste besogne qui reste à accomplir. Il y a encore des conflits armés, ouverts ou latents, qui continuent de secouer le monde et de menacer un équilibre délicat et précaire. Il y a des principes reconnus universels dont l'application est rejetée ou ignorée par certains Etats pour satisfaire leur égoïsme et leurs intérêts. Il y a toujours des résolutions, prises après mûre réflexion et avec toute la solennité requise, qui demeurent sans exécution. Il y a encore des millions d'hommes à qui l'on dénie le droit à la libre détermination et l'aspiration à la liberté. Le colonialisme et l'apartheid n'ont pas disparu bien que, à chaque session, ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de notre Assemblée générale.

39. Au Moyen-Orient, malgré des efforts collectifs persévérants, il n'est malheureusement pas encore possible de discerner la voie certaine qui mènera à la paix et à la tolérance réciproque. Sans vouloir heurter quiconque, nous souhaitons que l'affaire soit réglée en tenant compte de l'existence des communautés humaines qui sont là depuis longtemps ou depuis peu. Tant de choses restent à faire dans ces régions pour le progrès des peuples qui y vivent que leur collaboration amicale devient nécessaire. Au-delà

du fracas des invectives, la mise en commun des techniques et des volontés peut, de nouveau, faire "couler le lait et le miel", et refléurir les roses sur une terre autrefois bénie de Dieu.

40. Nous nourrissons les mêmes pensées quant aux problèmes qui secouent une autre région d'Asie. Au Laos, nous avons suivi avec angoisse et compassion l'exode des masses humaines. Nous comprenons leur infortune parce que nous avons nous-mêmes le cinquième de nos populations dans le même état de réfugiés. L'apaisement semble maintenant s'installer, et c'est heureux qu'il en soit ainsi.

41. En Indochine, la guerre qui sévit à l'état endémique depuis plusieurs décennies n'est pas encore près de suspendre ses ravages. Elle ne cessera pas tant que la République démocratique du Viet-Nam, soutenue matériellement et moralement par de puissants Etats, ne renoncera pas à son désir d'expansion et d'hégémonie. Une lueur d'espoir vient de poindre. Nous espérons qu'elle sera suivie d'effets et que les prochains entretiens sino-américains porteront des fruits, en évitant principalement le retour de fâcheux antécédents historiques.

42. Quel que soit l'ordre nouveau qui sera agréé par les interlocuteurs, il importe que les pays de la région soient entendus pour toute politique qui implique leur souveraineté, leur individualité, leur développement, leurs traditions et leurs aspirations légitimes.

43. Le Royaume du Laos, dont la neutralité a été solennellement déclarée et garantie, profondément convaincu de la justesse de son option — celle du non-alignement et de la coexistence pacifique —, n'a aucune part de responsabilité dans le conflit indochinois ou, pour être plus précis, dans le conflit vietnamien, car, il faut bien le dire, c'est au Viet-Nam qu'a éclaté l'incendie. Cependant, mon pays en a subi et continue de subir tous les contrecoups sans compter les élaboussures que l'ingénierie à jeter sur lui une propagande et une calomnie élevées, dans certains pays, au rang d'institutions d'Etat.

44. Le responsable de la situation paradoxale au Laos, c'est la République démocratique du Viet-Nam et elle seule. En endoctrinant et en armant d'une main criminelle les dissidents du Pathet lao, elle en a fait des rebelles au Gouvernement royal et elle les empêche de négocier tout règlement avec ce gouvernement tant que ne seront pas réalisés ses noirs desseins. Si des espoirs de réconciliation avec le Pathet lao apparaissent, ils sont aussitôt balayés par le comportement autoritaire de ses protecteurs nord-vietnamiens.

45. C'est le Viet-Nam du Nord qui a exigé des ministres du Pathet lao qu'ils abandonnent leur place au sein du gouvernement car il craignait que leur intégration dans la communauté nationale ne le prive de complices et de moyens de coercition.

46. Le Gouvernement royal, que j'ai l'honneur de présider depuis plus de 10 ans, désire sincèrement la réconciliation avec le Pathet lao. Les places abandonnées par ses ministres leur sont toujours conservées au sein du gouvernement. Ils peuvent les reprendre à tout moment. Personnellement, je n'ai de cesse de faire au Pathet lao des offres de

négociations pourvu que ces dernières ne soient pas assorties de conditions préalables, d'exclusives ou de déclarations qui confinent à un ultimatum.

47. En ce moment même, je puis donner l'assurance que les représentants du Gouvernement royal sont prêts à rencontrer les représentants du Pathet lao en quelque lieu que ce soit pour entamer des négociations sérieuses.

48. Poussant ma sincérité jusqu'à la limite, j'ai même offert — et j'ai renouvelé cette offre — de neutraliser la plaine des Jarres aussitôt que commenceront les négociations, voulant ainsi assurer la République démocratique du Viet-Nam, qui y attache beaucoup d'importance, que la plaine des Jarres n'abritera pas de bases pouvant menacer sa sécurité.

49. Le Laos ne s'est jamais départi de sa politique de stricte neutralité et de bon voisinage. Lors du lancement de l'opération Lanson 719, le Gouvernement royal, dans une déclaration solennelle, a condamné sans exception tous ceux qui, profitant de sa faiblesse militaire, ont choisi d'une façon délibérée son territoire comme champ de bataille. Cependant, il lui incombait également de dire que la responsabilité première pèse sur la République démocratique du Viet-Nam, car sans la présence illégale de ses troupes au Laos les forces américano-sud-vietnamiennes n'y seraient vraisemblablement pas entrées.

50. Il y a plus de deux décennies que la République démocratique du Viet-Nam a porté la guerre au Laos et y fomenté des troubles. Les récents événements montrent qu'elle a encore franchi plusieurs pas dans l'escalade.

51. Dans ce contexte, l'attaque de la ville de Luang Prabang en mars dernier est révélatrice des intentions de la République démocratique du Viet-Nam à l'égard du Laos. En attaquant la ville royale, c'est le régime politique, le fondement constitutionnel du Laos même qu'elle a voulu ébranler et, en attendant à la vie de Sa Majesté le Roi qui y réside, c'est l'existence, la permanence même du Royaume, en tant qu'entité étatique, qu'elle se propose d'anéantir.

52. Le défi lancé par la République démocratique du Viet-Nam atteint aujourd'hui son comble. Au mois de février 1971, elle a publiquement félicité ses soldats qui combattent au Laos, montrant ainsi, d'une manière délibérée, qu'elle se moque du droit des gens et des accords internationaux.

53. Il est grand temps qu'un terme soit mis à ces agissements coupables, qui sapent la base même de la vie internationale, et que cessent l'agression et les violations de toute sorte de la République démocratique du Viet-Nam à l'égard du Laos.

54. Il est impérieux que toutes les instances internationales préoccupées de paix et de coexistence, que les signataires des Accords de Genève, responsables de leur application, se décident enfin à faire face à leur responsabilité fondamentale.

55. C'est le vœu, c'est l'appel que formulent en une seule voix le Gouvernement royal et le peuple du Laos. Puisse-t-ils, enfin, être entendus !

56. M. CONOMBO (Haute-Volta) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser les plus vives félicitations de ma délégation pour votre élection au poste si élevé de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nul n'ignore, au sein de cette assemblée, votre grande expérience des problèmes internationaux; nous sommes persuadés que, sous votre haute présidence, cette assemblée fera face, avec bonheur, aux tâches, aussi délicates les unes que les autres, qui lui seront confiées.

57. Je voudrais aussi rendre hommage à votre digne prédécesseur, M. Hambro, dont les qualités ne sont plus à démontrer ici: Son passage à la présidence, à l'occasion de l'historique vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, a été un fait positif pour notre organisation, car il a apporté une importante contribution à la célébration de cet anniversaire qui a été pour les peuples des Nations Unies une occasion de faire un bilan de 25 années d'efforts pour la paix, la justice et le progrès, en même temps qu'un utile examen de conscience en vue de l'action future.

58. Je saisis cette occasion pour renouveler au Secrétaire général, U Thant, la reconnaissance de mon gouvernement pour son oeuvre immense en faveur de la paix et du progrès des peuples.

59. Nous restons persuadés que les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les responsables d'aujourd'hui sont ceux de la paix et de la sécurité, de la décolonisation et de l'*apartheid*, du désarmement, de la coopération internationale. L'avenir des générations futures est étroitement lié aux solutions que notre génération trouvera à ces problèmes qui nous assaillent aujourd'hui. Il appartient certes à nos Etats respectifs, indépendants et souverains, de façonner cet avenir, qui ne peut avoir pour fondement véritable que les aspirations légitimes de nos peuples.

60. Mais nous ne pouvons nier aujourd'hui la responsabilité primordiale de l'Organisation des Nations Unies quant à la construction d'un monde futur où la paix, la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, la recherche constante du progrès économique, social et culturel, doivent nécessairement être les conditions de rapports harmonieux et féconds entre les hommes.

61. Pour cette tâche à la fois difficile et exaltante, je puis vous donner la ferme assurance que la Haute-Volta et son peuple sont mobilisés en permanence et apporteront toute leur collaboration.

62. Nous avons célébré l'année dernière le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en même temps que le vingt-cinquième anniversaire de l'ONU. Cette année, en célébrant l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, nous inaugurons en même temps la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

63. Chacune de ces occasions a permis à l'ONU de faire un bilan de ses efforts dans le domaine de la décolonisation, de son action en faveur de l'égalité entre les hommes sans distinction de race et, enfin, de sa contribution au développement économique et social des peuples. En

somme, ces différentes occasions ont permis une halte, que l'on peut qualifier d'utile, aux fins de faire le point du processus menant à la paix, qui demeure notre objectif.

64. Prenant la parole pour la première fois, l'occasion m'est donnée de faire connaître d'abord, et solennellement, à l'Assemblée l'état actuel du processus dans lequel mon pays s'est engagé depuis plus de cinq ans. La Haute-Volta est entrée, au début de cette année, dans une nouvelle phase de sa vie politique, de par la volonté librement exprimée de son peuple. Je dirai qu'il n'y a rien d'étonnant à cela; nous sommes à l'ère des mutations; la vie et le bien-être des peuples nécessitent une adaptation continue aux réalités de notre époque, et la responsabilité des gouvernements envers l'avenir de leurs populations est considérable. Du reste, l'avènement d'un nouveau régime dans mon pays était prévu de longue date; seuls restaient à fixer le type de régime et les modalités pratiques de son installation.

65. La population a donc opté, par l'adoption d'une constitution le 14 juin 1970, pour un régime démocratique, pour un parlementarisme original, fondé sur le principe du don de soi à la nation.

66. Le nouveau gouvernement, formé en fonction des réalités objectives que sont les résultats électoraux, s'est attelé à la tâche d'édification nationale que lui a confiée le peuple. Un plan-cadre de développement économique, social et culturel — "plan de projet" —, élaboré en fonction des orientations et objectifs généraux, sera mis en place dès le début de 1972, et son démarrage sera immédiat, car toutes les dispositions sont déjà prises.

67. En ce qui concerne le financement de ce plan, nous comptons exploiter au maximum les ressources publiques nationales et favoriser la participation du secteur privé par des mesures pratiques d'incitation et de promotion. Notre code d'investissement très libéral traduit bien aux hommes d'affaires l'appel que nous leur lançons.

68. Il va sans dire que nous ferons aussi appel au financement extérieur (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds européen de développement, Fonds d'aide et de coopération et autres sources de financement). Nous rechercherons des emprunts auprès des organismes spécialisés, notamment auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement. Bref, nous avons décidé de suivre la voie du développement, qui fera de la Haute-Volta une société où régneront la justice et la liberté.

69. La déclaration que nous avons adoptée ici l'année dernière [résolution 2627 (XXV)] à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ONU disait entre autres choses :

"Malgré ses succès, l'Organisation se trouve encore en présence d'une grave situation d'insécurité, et des conflits armés ont lieu en divers points du monde, cependant que continuent la course aux armements et les dépenses d'armement et qu'une grande partie de l'humanité souffre de sous-développement."

70. Dans un autre document [résolution 2621 (XXV)], nous déclarions :

“...la persistance du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations représente un crime qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et des principes du droit international.”

71. A ces deux constatations fondamentales, on aurait pu ajouter qu'un Etat Membre de cette organisation, à savoir l'Afrique du Sud, pratiquait sur son territoire l'*apartheid*, système universellement condamné et qui constitue une honte pour notre époque.

72. Aujourd'hui, je puis, malheureusement, faire les mêmes constatations, et nul doute que l'année prochaine, à la même époque, nous en serons encore au même point. Etrange époque que la nôtre, où la vérité est niée et où l'esprit de solidarité, de tolérance et de paix, de justice et de concorde est presque absent !

73. Pourtant, étant donné les circonstances historiques que nous vivons, étant donné les problèmes de l'heure, aussi brûlants les uns que les autres, nous n'avons d'autre possibilité que de coopérer pour bâtir la paix, pour combler, ensemble, le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres, pour faire en sorte que la couleur de la peau, la religion et d'autres choses ne soient plus des barrières entre les hommes.

74. Pour ce faire, il faudrait que chaque Etat Membre de cette organisation se dépasse et accepte une certaine part de responsabilité; il faudrait qu'ensemble nous éprouvions un sentiment de responsabilité collective et agissions ensemble en conséquence. Il me faut pourtant constater avec amertume que l'état d'esprit de certains responsables politiques est encore tout autre.

75. C'est ainsi que, plus de 10 ans après l'adoption, par cette organisation, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], adoption qui fut un acte de foi et un engagement solennel envers les peuples colonisés, des Etats — tel le Portugal — perpétuent leur domination sur des territoires, sur des populations qui n'aspirent qu'à gérer fort légitimement leurs propres affaires. Qu'est-ce à dire ?

76. Cette organisation a demandé à plusieurs reprises au Gouvernement portugais de réviser sa politique en appliquant sans délai aux peuples des territoires sous sa domination le principe de l'autodétermination et de l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) et aux autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'année dernière, notre assemblée demandait encore, dans sa résolution 2707 (XXV), au Gouvernement portugais de cesser immédiatement tous actes de répression contre les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) et de retirer toutes les forces militaires et autres actuellement utilisées à cette fin. Devant le peu d'écho que rencontrent ces appels, force nous est de constater l'incapacité de l'ONU à relever le défi que lui lance, depuis des années, le Gouvernement portugais; il est vrai que le Portugal est encouragé dans son attitude négative par l'aide substantielle que lui procurent ses alliés de l'OTAN et tous ceux qui contribuent à l'exploitation

honteuse des territoires sous sa domination. Il n'est donc pas étonnant, de ce fait, que la réunion du Conseil des ministres de l'OTAN à Lisbonne en juin dernier ait été considérée par tous les Africains comme une provocation.

77. La Haute-Volta, dans ces conditions, ne peut qu'encourager les mouvements de libération à poursuivre leur lutte jusqu'à terme, c'est-à-dire jusqu'à l'indépendance. Nous continuerons à leur apporter l'aide matérielle et morale dont ils ont besoin; nous lançons en même temps un appel à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de toute assistance au Portugal et dissuadent, en particulier, leurs ressortissants et les groupes financiers de leurs pays de participer à la construction du barrage de Cabora Bassa, ainsi qu'à d'autres projets colonialistes analogues.

78. A la suite de l'invasion du territoire de la République de Guinée les 22 et 23 novembre 1970, invasion dûment constatée dans ses motivations et ses origines par une mission spéciale³, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 290 (1970), du 8 décembre 1970, dans laquelle il

“avertit solennellement le Gouvernement portugais que, si des attaques armées contre des Etats africains indépendants se reproduisent, [il] envisagera immédiatement des dispositions ou des mesures efficaces appropriées conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies”.

Ces attaques se sont reproduites, notamment contre la République du Sénégal, et aucune mesure sérieuse n'a pu être prise pour en dissuader le Portugal. Il faut tout mettre en oeuvre pour empêcher ce Portugal-là de nuire à l'Afrique, en obligeant ce pays à accorder l'indépendance immédiate aux territoires africains sous sa domination. Ces territoires sont, d'abord, africains; ils ne sont pas portugais.

79. S'agissant de la Rhodésie du Sud, force nous est de constater de nouveau que les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité n'ont pas mis fin au régime illégal et raciste d'Ian Smith. Nous savons d'ailleurs que cet échec a pour cause essentielle le soutien que ce régime continue de recevoir de l'Afrique du Sud, du Portugal et d'autres pays, en violation des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en plus de l'étrange passivité du Royaume-Uni. Nous ne comprenons pas.

80. Pour nous, la solution du problème rhodésien réside dans le renversement du régime illégal actuellement en place, suivi du transfert du pouvoir à la majorité — laquelle n'a jamais prôné de chasser les Blancs car, eux aussi, sont africains.

81. Pour que ce transfert puisse se faire, il est nécessaire que le Gouvernement du Royaume-Uni, en tant que puissance administrante, mette fin à la rébellion des colons blancs de Rhodésie. De toute manière, la lutte que le peuple du Zimbabwe mène pour sa liberté est légitime et devrait avoir le soutien matériel et moral de tous les Etats épris de paix.

³ Mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée, constituée en vertu de la résolution 289 (1970).

82. Concernant la Namibie, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en date du 21 juin 1971⁴, a situé le problème et les responsabilités : la présence continue de l'Afrique du Sud sur cette terre africaine est illégale; l'Afrique du Sud a l'obligation de retirer immédiatement son administration de la Namibie; les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont, eux aussi, l'obligation de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie, tandis qu'il incombe aux Etats non membres de prêter leur assistance à l'action entreprise par notre assemblée.

83. Nous estimons, quant à nous, qu'il appartient maintenant au Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées sur cette question à la lumière de l'avis de la Cour internationale de Justice, mesures tendant à faire cesser l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud — objet de la pressante démarche que le Président de la Mauritanie, M. Ould Daddah, a faite hier à la 1583^{ème} séance du Conseil de sécurité, en tant que président de la huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

84. L'Afrique du Sud continue de pratiquer sa politique d'*apartheid*, système universellement condamné. Est-il besoin de répéter que cette région de l'Afrique est devenue une vaste prison pour ses habitants authentiques ? Des voix se sont élevées pour dire que l'humanité viendrait à bout de ce fléau qu'est l'*apartheid* si un dialogue s'instaurait entre les pays africains et les autorités racistes de Pretoria.

85. Sincèrement, nous croyons qu'il y a lieu de regarder certaines vérités en face afin de ne pas tricher avec la communauté internationale.

86. La Haute-Volta s'est toujours prononcée, aussi bien à l'ONU qu'à l'OUA, contre toute forme de gouvernement basée sur la couleur; nous avons toujours affirmé, au niveau de ces instances, notre attachement indéfectible au principe de l'égalité entre les hommes, sans distinction de couleur ou de religion.

87. Mon pays a souvent condamné le recours à la violence comme moyen de résoudre les conflits, et l'oppression comme forme de gouvernement. Cependant, nous pensons que, si dialogue il doit y avoir, il doit d'abord commencer entre les autorités de Pretoria et les Noirs d'Afrique du Sud qui, après tout, sont les premiers intéressés, ceux qui sont concernés. Le devoir des Africains, aujourd'hui, n'est certainement pas de négocier aux dépens de ceux qui souffrent sous le régime de l'*apartheid*.

88. Nous désirons et recherchons sincèrement la restauration de la dignité de l'homme dans cette partie de l'Afrique. Pour parvenir à cette fin, tous les Membres de cette organisation doivent se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à l'*apartheid*. La communauté internationale doit poursuivre et intensifier sa politique de harcèlement contre les tenants de l'*apartheid*. Nous pensons que les Etats qui renforcent

l'Afrique du Sud — en lui vendant notamment des armes, en violation des résolutions 181 (1963) et 191 (1964) du Conseil de sécurité — ne contribuent pas à la solution de l'*apartheid*. Les investissements étrangers, qui ont besoin de la main-d'oeuvre bon marché obtenue grâce au système de l'*apartheid*, contribuent à perpétuer celui-ci.

89. L'*apartheid* est un défi lancé non seulement à notre époque, mais aussi à notre conscience, et nous devons le relever avant qu'il ne soit trop tard.

90. Comme on le voit, l'Afrique est confrontée avec les maux de notre temps qui ont pour noms agression, domination coloniale, *apartheid* et discrimination raciale; aussi saisissons-nous cette occasion pour rappeler que les chefs d'Etat de l'OUA ont prié cette assemblée de recommander une réunion spéciale du Conseil de sécurité dans un pays africain au cours de l'année 1972 — réunion qui sera consacrée aux mesures à prendre en vue de la mise en application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la décolonisation, la lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique.

91. J'aimerais faire quelques observations au sujet d'autres questions brûlantes de l'heure, mais auparavant il convient de souligner le fait positif que constitue l'annonce du prochain voyage à Pékin du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Richard Nixon. L'effet psychologique qu'aura ce déplacement historique sur les grands problèmes politiques d'aujourd'hui est indéniable. Il nous faudra désormais dépasser certaines notions et admettre que le monde bipolaire inauguré en 1945 par les partages de Yalta est révolu. En fin de compte, cela pourrait être une bonne chose, car l'expérience d'un quart de siècle nous a montré le caractère néfaste de la politique des blocs.

92. La méfiance des uns envers les autres s'atténuant, il deviendra peut-être possible de trouver une solution au problème du désarmement, car la course aux armements demeure une triste réalité. Le sentiment qui anime les pays en voie de développement — qui voient chaque jour davantage de milliards s'engloutir dans des politiques d'armement — ne peut évidemment être qu'un sentiment de tristesse, et Raoul Follereau, cet apôtre de la charité, réclamait avec raison : "Une journée de guerre pour la paix."

93. Evidemment, on nous dira que des négociations sont en cours entre les principaux protagonistes et pourraient aboutir à des mesures de désarmement. Il est évident que, si ces mesures doivent tendre à désarmer les autres, nous n'aurions guère avancé; de même, le commerce des armes n'a jamais été aussi florissant qu'aujourd'hui. Comment peut-on alors dissiper les craintes des petits Etats ?

94. Ce que nous voulons, c'est un désarmement général et complet. Nous savons que c'est un problème fort complexe, mais il est nécessaire que les grandes puissances, détentrices des armements les plus perfectionnés, trouvent une solution à ce problème.

95. D'autre part, il est généralement reconnu que la question du désarmement est d'une importance vitale pour l'avenir de l'humanité; c'est la raison pour laquelle nous devons nous poser la question de savoir, comme le

⁴ Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.

Secrétaire général le mentionne au paragraphe 48 de l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8401/Add.1], si l'ONU ne devrait pas être officiellement informée des progrès des entretiens sur la limitation des armements.

96. En dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la situation reste tendue au Moyen-Orient : à plusieurs reprises, le sang a malheureusement coulé dans cette région, et il faut toujours craindre le pire à tout moment; nous condamnons cette escalade de la violence qui ne saurait rien résoudre. Il n'est pas réaliste de mettre en cause l'existence d'un Etat, quel qu'il soit, dans cette région, de même que l'appropriation de territoires par la force constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Dès lors, il est nécessaire que les parties fassent preuve de modération et coopèrent sincèrement avec le représentant spécial du Secrétaire général, M. Gunnar Jarring, car la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité reste, à mes yeux, la base d'un règlement juste et durable.

97. Le Moyen-Orient ne constitue pas, hélas ! le seul foyer de guerre. La situation en Asie du Sud-Est a constamment retenu l'attention du monde tout au long de cette année. Un quart de siècle de guerre, vraiment c'en est trop ! Nous osons espérer, avec les peuples du Viet-Nam, du Cambodge, du Laos, que le prochain voyage à Pékin du Président des Etats-Unis d'Amérique déclenchera, une fois de plus, la dynamique de la paix dans cette région si éprouvée.

98. La République populaire de Chine a longtemps été tenue à l'écart des travaux de cette organisation et, partant, des efforts de la communauté internationale en vue de trouver une solution aux grands problèmes mondiaux. A notre sens, cet isolement diplomatique d'un Etat de plus de 700 millions d'habitants est plus nuisible que bénéfique à la communauté internationale.

99. Mon gouvernement s'est trouvé à plusieurs reprises dans l'obligation de voter contre l'admission de la République populaire de Chine dans cette organisation parce que les conceptions de ce pays en matière de rapports internationaux, à travers les déclarations de ses dirigeants, étaient contraires aux buts et aux principes énoncés dans la Charte.

100. Mon gouvernement a déclaré à plusieurs reprises, cependant, qu'il était disposé à coopérer avec tous les pays, sans distinction, à condition que ceux-ci comprennent bien que nous sommes souverains, indépendants, et que nous entendons le rester.

101. Y'a-t-il vraiment quelque chose de changé en République populaire de Chine ? Si oui, la Haute-Volta pourrait envisager de se joindre aux Etats qui estiment que, désormais, la République populaire de Chine doit être intégrée dans le circuit de la coopération entre les nations, au bénéfice de la paix dans le monde et de l'ONU.

102. Cependant, il faut que l'on sache que notre pays, qui a le culte de l'amitié, n'est pas de ceux qui estiment que l'on pourrait résoudre les problèmes de l'ONU et du monde, quelle que soit leur importance, par l'expulsion de la République de Chine de cette organisation.

103. A nos yeux, tous les principes, tous les objectifs proclamés dans la Charte sont intimement liés; ainsi la paix et la sécurité internationales, la solution des problèmes du colonialisme, de l'apartheid et de la discrimination raciale conditionnent le développement économique et social de nos Etats respectifs. Tous ces facteurs ont certainement joué, à des degrés divers, dans l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement; notre découragement est d'autant plus grand que nous estimons que tout n'a pas été mis en oeuvre par la communauté internationale — en particulier par les pays riches — pour sa réussite; l'échec ne peut être imputé uniquement aux pays en voie de développement; le manque de volonté des pays développés, qui devaient normalement contribuer à la réussite de cette gigantesque entreprise, en est la cause première. En effet, que devons-nous constater ? Une mobilisation nationale au niveau des pays en voie de développement en vue de mettre en oeuvre une politique de progrès économique et social, et tout cet effort national mis en échec par des forces extérieures obscures, échappant entièrement au contrôle des pays en voie de développement; cela veut dire, en clair, que nos politiques de développement ne pourront réussir si nous ne maîtrisons pas ces forces extérieures; nous avons hérité de structures économiques inadaptées, fondées sur la dépendance à l'égard de l'étranger; il n'est pas inutile de rappeler les relations de type colonial — avec toutes les conséquences que cela entraîne — qui caractérisaient, il n'y a pas longtemps encore, notre économie.

104. Les effets de cette situation, antérieure à notre indépendance politique, se font encore gravement sentir sur l'ensemble des secteurs de notre économie. La conséquence logique de notre indépendance doit permettre une rupture progressive avec ce type de relations: bien sûr, les structures que nous avons connues ont tissé bien des liens sentimentaux; néanmoins, il faut admettre qu'aujourd'hui l'éthique des rapports inter-Etats veut qu'il n'y ait ni exploités ni exploités.

105. Nous croyons tout d'abord aux efforts entrepris sur le plan régional et au développement régional intégré. Il a été dit qu'un très grand nombre des moins avancés parmi les pays en voie de développement se trouvent en Afrique. Cette situation n'est certainement pas étrangère au fait que, sur un total de 18 pays sans littoral, 13 se trouvent en Afrique. La position géographique de ces pays constitue un obstacle majeur au développement de leur économie pour les raisons fondamentales que nous connaissons: coût élevé des transports, infrastructure insuffisante, moyens de stockage médiocres, etc. Dès lors, nous estimons que les efforts conjugués dans un cadre régional peuvent rationaliser les politiques de développement, particulièrement en Afrique, et désenclaver, en les intégrant aux circuits des échanges commerciaux notamment, les pays sans littoral. C'est dans ce processus que mon pays s'est engagé dans le cadre régional de l'Ouest africain, où tant de liens nous unissent à nos voisins, où tant de possibilités restent inexploitées. D'autre part, nous estimons que la communauté internationale se doit de faire un effort particulier en faveur des moins avancés parmi les pays en voie de développement, pour les aider à accélérer le rythme de leur développement; un tel programme pourrait s'insérer dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La route, l'air

et l'eau : voilà l'irréductible trilogie du développement de la Haute-Volta en particulier.

106. A une autre échelle, nous pensons que les pays industrialisés peuvent contribuer, avec un peu plus de bonne volonté et moins d'égoïsme, à l'accélération du développement économique et social des pays en voie de développement. La première chose qui nous vient à l'esprit, lorsque nous évoquons la contribution des pays industrialisés au développement des pays pauvres, c'est la comparaison souvent faite entre le niveau de vie des pays riches et celui des pays en voie de développement. Au-delà de cette comparaison, accablante pour les pays riches, désespérante pour les pays pauvres, nous devons nous poser la question de savoir pourquoi, dans un monde d'abondance, de progrès scientifique et technique, la communauté internationale est impuissante devant les problèmes du sous-développement.

107. Nous avons assez dit et répété que le fossé ne cesse de se creuser entre les pays riches et les pays pauvres; il convient maintenant de se poser objectivement la question de savoir pourquoi il ne peut être comblé et envisager les mesures adéquates.

108. Les pays riches ne doivent pas se leurrer : ils ne sont plus près de retrouver les situations historiques qui ont favorisé leur développement. Le système colonial qui a favorisé l'expansion économique de certains d'entre eux étant une conception aujourd'hui dépassée, ses vestiges, en Afrique et ailleurs, ne sauraient résoudre les problèmes des Etats qui, comme le Portugal, s'y attachent, car il ne saurait résister à l'épreuve du temps, de même qu'aujourd'hui aucun pays ne peut tirer économiquement profit d'une guerre généralisée, comme certains Etats ont pu le faire pendant la seconde guerre mondiale.

109. Dès lors, ces pays industrialisés doivent se débarrasser de l'idée qu'ils peuvent vivre et prospérer indéfiniment en ignorant délibérément la misère des pays pauvres. La récente rupture de l'équilibre monétaire mondial et le sentiment d'insécurité qui en est résulté montrent à quel point la disparité dans le progrès des Etats, mêlée à l'égoïsme national, peut être source de tension et de discord.

110. C'est cela que nous devons craindre entre pays pauvres et pays riches, à plus ou moins brève échéance, si la tendance actuelle se poursuit.

111. Forcé nous est de reconnaître cependant et d'apprécier à leur juste valeur les efforts déployés par certains Etats et certaines institutions internationales pour aider les pays en voie de développement; je veux rendre hommage ici à tous les Etats et aux institutions, comme la Communauté économique européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui contribuent au développement économique, social et culturel de mon pays, en complétant d'une manière heureuse notre propre effort national; nous tenons à exprimer notre haute appréciation et notre satisfaction pour l'aide de la République française à la Haute-Volta et aux pays en voie de développement en général, puisque ce pays consacre 1 p. 100 de son revenu national à l'aide en général. Il y a un aspect de la politique de l'aide que je voudrais évoquer ici : le plus souvent, il est demandé aux Etats une participation au financement des

projets, participation avoisinant 25 p. 100 du coût des projets; il ne nous vient évidemment pas à l'esprit de mettre en cause le principe de cette participation, qui symbolise la volonté de coopération entre les Etats; nous estimons cependant que, étant donné l'ampleur et le coût de certains projets vitaux, cette participation devient extrêmement onéreuse pour des pays peu développés qui ne peuvent supporter ce coût, étant donné le faible niveau de leurs revenus.

112. Si ce système favorise certains pays en voie de développement, qui peuvent ainsi tirer tout le bénéfice de l'aide internationale, il pénalise inévitablement les moins favorisés en freinant leurs investissements. Il serait donc souhaitable qu'une formule plus souple puisse être trouvée, aussi bien sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, afin que l'aide ait sa vraie signification.

113. Voilà la modeste contribution que ma délégation voulait apporter à la discussion générale de la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale.

114. J'ai attiré l'attention de notre assemblée sur les graves questions de l'heure qui nous concernent tous et qui mettent la paix en danger; leurs solutions dépendent de l'attachement de chacun de nous au respect vigoureux des principes énoncés dans la Charte, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel; si je ne peux nourrir l'illusion de voir ces questions résolues au cours de cette session, puis-je au moins espérer qu'il en sortira un esprit nouveau, une lueur d'espoir pour un monde meilleur?

115. M. RAMPHAL (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de m'associer à tous ceux qui, à ce stade peu avancé de la discussion générale, vous ont déjà adressé, ainsi qu'à l'Indonésie, leurs félicitations à l'occasion de votre nomination à la présidence de cette assemblée. Ma délégation, qui représente un pays du tiers monde, ne peut que s'identifier aux aspirations de votre peuple et partager sa joie devant votre élection. Je peux vous assurer de notre soutien inébranlable lorsque vous aurez à vous acquitter des hautes responsabilités que vous confère votre poste, avec cette habileté et cette intégrité que nous vous connaissons bien.

116. Qu'il me soit permis aussi de m'associer à ceux qui ont rendu hommage à votre illustre prédécesseur, qui a su présider avant tant de succès à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette session, qui comprenait aussi la célébration des 25 ans de notre organisation, a en effet imposé au président des tâches inhabituelles; nous sommes tous reconnaissants à M. Hambro d'avoir su les accepter avec tant de bonne grâce et de courage.

117. Il se trouve que c'est la cinquième année où j'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée au cours de la discussion générale. Du point de vue statistique, pour ce qui est des ministres des affaires étrangères, j'ose dire que cela fait de moi un vétéran. Mais servir, c'est aussi acquérir de l'expérience, et l'expérience de cinq sessions de l'Assemblée générale — dont la réévaluation et l'examen de conscience, qu'implique la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies — nous amène inévitablement à réfléchir sur notre contribution actuelle. C'est donc à la suite de ces

expériences personnelles, tout autant d'ailleurs qu'en raison de l'expérience acquise par mon pays au cours des premières années de son existence nationale, que je prends la parole aujourd'hui. C'est en vertu de cette expérience et des leçons qu'elle nous a enseignées dans le domaine des relations internationales que je me hasarde à m'adresser à cette assemblée. J'espère que ces leçons auront leur importance pour tous les Etats et pour tous les peuples, notamment pour ce qui est de nos travaux ici, sur les bords de l'East River.

118. La première leçon nous enseigne combien il est essentiel de garantir l'universalité de la composition des Nations Unies. C'est une leçon qui ne saurait être négligée. En effet, n'apparaît-il pas de l'engagement pris le 26 juin 1945, à San Francisco, que c'est par l'unité de tous les peuples du monde, symbolisée et rendue effective par notre organisation, que nous parviendrons à épargner aux générations à venir le fléau de la guerre et que nous pourrons apporter la justice et le progrès à un monde de femmes et d'hommes égaux ? Aujourd'hui, 26 ans plus tard, notre organisation continue de ne pas représenter tous les peuples du monde. En fait, elle représente moins des deux tiers de toute l'humanité. Est-il surprenant, par conséquent, que cette unité recherchée par la Charte reste vague et que les objectifs d'ensemble de la Charte semblent inaccessibles ? Y a-t-il une délégation ici qui n'ait appris par sa propre expérience — à New York, ou ailleurs, dans le monde des affaires internationales — que, si nous voulons véritablement réaliser les objectifs de la Charte à notre époque, nous devons avoir avec nous aux Nations Unies tous ceux qui représentent les peuples de tous les Etats ?

119. Lorsque la première session de cette assemblée a eu lieu en 1946, elle ne se composait que de 51 Etats. Aujourd'hui, en grande partie en raison des efforts des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, l'Organisation compte 130 Membres depuis l'admission à cette session des nouveaux Etats Membres de Bahreïn, du Bhoutan et du Qatar, auxquels nous souhaitons la bienvenue à l'Organisation. Bon nombre d'entre eux — mais non pas tous — sont, comme nos plus nouveaux Membres, de petits Etats, nouveaux dans la liberté et, en conséquence, nouveaux sur la scène internationale; mais, séparément comme en groupes, ils sont parmi les Membres les plus respectueux de la valeur de cette organisation, et ils sont les plus désireux de travailler à son efficacité. Parlant, comme je le fais, pour l'un de ces Etats, je peux dire qu'il est rassurant d'en trouver la confirmation dans le témoignage rendu par le Secrétaire général lui-même lorsque, dans l'introduction à son rapport pour cette session de l'Assemblée sur le travail de l'Organisation, il inscrit sa conviction profonde que ces nouveaux pays "ont contribué dans une large mesure à donner à l'Organisation des Nations Unies un aperçu plus représentatif et plus équilibré du monde" [A/8401/Add.1, par. 53]. Cependant, davantage reste à faire si nous voulons que cet aperçu du monde soit pleinement représentatif et plus équilibré.

120. Au début de cette vingt-sixième assemblée, l'Etat le plus peuplé du monde, la République populaire de Chine, dont le Gouvernement parle au nom d'un tiers de l'humanité, n'est pas représenté dans cette organisation. Faisons en sorte qu'il le soit à la fin de cette assemblée. Assurons-nous-en — comme ma délégation s'efforcera de le faire — en

évitant les débats stériles et en rejetant les manoeuvres de procédure dont le résultat, qu'on le veuille ou non, serait de retarder la réalisation de cet objectif. Ma délégation pense qu'il est temps que la République populaire de Chine occupe son siège à l'Assemblée générale et prenne sa place parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il est de l'intérêt de l'Organisation que cela se fasse au cours de cette session, même s'il faut, au besoin, reporter à plus tard et par les moyens que l'on jugera bons le règlement d'autres questions qui pourraient en résulter. Cela ne doit pas empêcher la chose de se faire.

121. Mais, si la République populaire de Chine occupe son siège aux Nations Unies et, de ce fait, augmente le caractère universel des Nations Unies, celui-ci n'en est pas pour autant garanti. Il n'est donc pas trop tôt pour que l'Assemblée lance un appel, au cours de cette session, pour que des dispositions soient prises qui permettront aux peuples des nations divisées qui ne sont pas actuellement représentées dans cette assemblée de ne pas souffrir plus longtemps de cette situation et pour que leurs gouvernements puissent apporter une contribution à la communauté internationale au sein de cette organisation, qu'il soit ou non possible de trouver dans l'immédiat une solution au problème de leur division. Si, ce faisant, nous nous assurons que les seuls obstacles à la réalisation de notre objectif d'universalité des Nations Unies sont les derniers pas difficiles du processus de décolonisation, nous aurons de nouvelles raisons d'accélérer ce processus et de faire de cette organisation la tribune du monde qu'elle était destinée à être. Quand cet objectif aura été atteint, quand cette assemblée, dans une résolution, parlera véritablement au nom de l'humanité, nous nous serons alors rapprochés de la réalisation des nobles objectifs de la Charte ainsi que nous nous y sommes engagés.

122. L'universalité de la composition de l'Organisation nous rapprochera, en fait, des objectifs de la Charte; mais, bien sûr, elle ne sera pas la garantie de leur réalisation. Ce qu'il faut, ce que notre expérience à tous nous montre trop clairement comme étant la première nécessité de notre temps, c'est la volonté de la part de tous les Etats Membres de vivre selon les préceptes et les principes de la Charte. L'élargissement de la composition des Nations Unies ne fera qu'élargir sensiblement le domaine de la confrontation verbale et la portée des dialogues stériles si elle ne s'accompagne pas de ce qu'un ancien Président de l'Assemblée appelait "un retour à l'esprit de la Charte", c'est-à-dire un retour aux engagements collectifs inscrits dans la Charte en tant qu'obligations fondamentales de tout Etat Membre.

123. Que le Secrétaire général, passant en revue le travail de l'Organisation au cours des 10 dernières années, se soit senti obligé de dire à cette assemblée :

"... je ne puis m'empêcher de constater que, durant cette période, les pays les plus puissants n'ont que trop rarement su s'élever au-dessus des soupçons, des craintes et des méfiances résultant des différences qui séparent leurs idéologies, leurs objectifs et les conceptions qu'ils se font de l'intérêt du monde. Dans l'ensemble, la rivalité entre nations a continué d'être un facteur dominant de la vie internationale." [Ibid., par. 6].

en dit long sur le fait que les Etats Membres ne sont pas parvenus à respecter leurs engagements et leurs obligations.

C'est là une grave condamnation des grandes puissances, et des superpuissances notamment. Or, c'est une condamnation irréfutable, car les comptes rendus de cette assemblée et les événements de chaque année qui s'écoule en sont le véritable témoignage — et plus que partout ailleurs, dans le cadre du premier engagement pris en vertu de la Charte : celui de maintenir la paix et la sécurité internationales.

124. Engagés de par la Charte "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", les Etats Membres et d'autres qui n'appartiennent pas à l'Organisation ont continué à se concurrencer les uns les autres dans le stockage du matériel de guerre et dans la mise au point de moyens de destruction selon des méthodes de plus en plus complexes et qui, maintenant, permettent des niveaux de destruction sans cesse plus élevés. Bien sûr, des progrès ont été réalisés dans le dialogue sur le désarmement, mais rien ou presque n'a été fait dans le domaine du désarmement lui-même. En fait, on en dit long sur le bilan de l'Organisation en faisant remarquer que le taux de croissance des armes de destruction dans le monde est plus élevé qu'il ne l'a jamais été et que les quantités d'armes, y compris des armes nucléaires, stockées dans les arsenaux du monde sont maintenant plus élevées qu'elles ne l'ont jamais été dans l'histoire de l'humanité. Mû par la crainte et le soupçon mais aussi, et assez fréquemment, par l'ambition de domination, le monde dépense maintenant chaque année la somme incroyable de 200 milliards de dollars en équipement militaire. Il faut comparer ce chiffre avec les quelque 7 milliards de dollars qui représentent la contribution annuelle des pays développés à l'aide officielle au développement. Le monde dépense davantage en armes chaque quinzaine que les pays développés n'en dépensent en une année en aide officielle aux pays en voie de développement. Et chaque année, quand nous discutons du désarmement et que nous faisons enregistrer au procès-verbal nos protestations de paix, cette ponction annuelle au budget de la paix devient plus importante.

125. De même, engagés au titre de la Charte à "unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales", nous n'allons pas au-delà de déclarations pieuses et, en particulier, nous n'arrivons pas à nous attaquer vraiment aux problèmes essentiels du maintien de la paix internationale. Même sur un sujet aussi limité que celui des observateurs militaires des Nations Unies, le Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix n'a pas réussi à faire de progrès importants en grande partie par suite des désaccords continus des principales puissances. Et cependant, le maintien de la paix internationale dans tous ses aspects doit être la pierre angulaire de tout système de maintien de la sécurité internationale.

126. Déjà, en cette assemblée, ma délégation a élevé la voix comme nous le faisons à nouveau aujourd'hui pour demander que l'on aborde la question de la paix avec audace et imagination — pour que des dispositions soient mises au point qui permettront enfin de garantir la paix avant que n'éclate un conflit. Les opérations préventives de maintien de la paix ne soulèvent pas de problèmes aussi complexes que les mesures d'application de la paix qui sont acceptées après que la paix a été violée, mais elles peuvent permettre d'éviter que cette paix ne soit violée. Aussi, le droit de garantir la paix du monde en empêchant qu'elle ne

soit violée ne saurait être plus longtemps refusé à cette organisation si l'on doit garantir la sécurité internationale.

127. S'il continuait d'en être ainsi à cause des grandes puissances, ne serait-il pas temps alors pour ceux des Etats Membres qui ne sont pas aveuglés par des considérations de puissance de se mettre d'accord sur un système de sécurité collective reposant sur un système préventif de maintien de la paix qu'ils administreraient et qui exclurait les Etats non participants et ceci par le biais de notre organisation ?

128. Ma délégation cependant partage le point de vue exprimé dans le rapport du Secrétaire général selon lequel

"... la création d'un système à la fois réaliste et souple, qui tienne compte des susceptibilités issues de la souveraineté et des politiques nationales comme des exigences et des pressions urgentes de la situation, n'est assurément pas au-dessus des capacités des Membres de l'Organisation". [Ibid., par. 174.]

Nous demandons instamment aux Etats Membres de ne pas retarder plus avant la création d'un tel système international ou, tout au moins, d'entamer des discussions, dès la vingt-sixième session, dans le cadre très limité que je viens de définir.

129. Nous sommes, d'après la Charte, engagés à "n'utiliser la force armée que dans l'intérêt commun", mais en parcourant les pages de l'histoire contemporaine nous voyons la longue liste des conflits armés : la guerre d'Indochine qui s'est maintenant étendue du Viet-Nam au Laos et au Cambodge et qui ne se terminera pas tant que l'intervention étrangère sous toutes ses formes ne prendra pas fin et que ne sera pas instauré un climat propre à substituer la réconciliation et la solution pacifique à l'entêtement et aux incitations actuelles à la poursuite de la guerre; le conflit plein de convulsions du Moyen-Orient où les divergences de vues quant à l'interprétation des résolutions du Conseil de sécurité pour rétablir la paix servent de fondement à la perpétuation des tensions tandis que le territoire occupé par la force demeure une prise de guerre. Et partout dans le monde nous retrouvons des situations où soit l'on recourt à la force armée, soit l'on menace de le faire, afin de servir un intérêt national plutôt que l'intérêt commun.

130. Mais ne retenir que ces échecs particuliers, que ce soit dans le domaine du désarmement, de la sauvegarde de la paix ou de l'impossibilité d'éviter un conflit armé, c'est prendre les symptômes pour leur cause; car la cause de l'échec repose dans la maladie elle-même, qui est l'absence d'esprit de responsabilité collective en matière de paix et de sécurité internationales. Dans le langage de la chirurgie contemporaine, ce dont le monde a besoin, c'est d'une greffe cardiaque internationale de façon que "cette faiblesse collective et cette impotence collective" que diagnostique le Secrétaire général dans son rapport soient remplacées par une force et une efficacité collectives qui donnent à l'organisation mondiale une possibilité nouvelle d'assumer son rôle fondamental, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

131. On peut dire qu'il est peu de choses que la plupart des Etats puissent faire pour promouvoir ce changement,

que les réalités de notre temps condamnent la paix et la sécurité internationales à ne servir que de gages de puissance et qu'il est futile d'élever nos voix en signe de protestation, d'angoisse ou même d'exhortation.

132. Ma délégation n'accepte pas ce pronostic désespéré. D'abord, nous croyons que, si nous refusons de retomber dans le cynisme et le désespoir, des progrès dans la cause de la paix pourront être accomplis grâce à une patiente persistance, en élevant les principes et préceptes de la Charte au niveau d'une idéologie internationale et en recherchant toutes les possibilités pratiques de faire progresser la sécurité collective par la responsabilité et l'action collectives.

133. Mais, au-delà de cela, nous ne sommes pas sans espoir parce que les peuples du monde, et plus spécialement la jeunesse du monde dont nous détenons l'héritage, sont conscients de nos faiblesses et demandent partout qu'il y soit mis fin. Quand nous cherchons à nous opposer, avec intolérance, à ces protestations, quelle que soit l'une des nombreuses formes qu'elles revêtent, il serait bon pour nous de marquer un temps d'arrêt et de réfléchir, car leurs protestations procèdent de l'esprit même de la Charte et ce sont leurs voix et non les nôtres qui sont les voix véritables de la paix. Elles doivent prévaloir, non pas seulement parce qu'ils sont les dirigeants de demain, mais parce que ce qu'ils affirment aujourd'hui est juste. Nous ferions bien de conformer notre action à leurs vues et d'éviter, tandis qu'il en est encore temps, la condamnation de l'histoire pour avoir été incapables de leur assurer un monde meilleur, ce qui était, après tout, notre rêve à San Francisco.

134. Il y a également d'autres domaines, en dehors de la paix et de la sécurité internationales dans lesquels ce rêve ne s'est pas réalisé, car la paix et la sécurité internationales conçues en termes de relations entre les Etats ne signifieront pas grand-chose aux peuples du monde si partout ils restent enchaînés. C'est pourquoi, dans la Charte, nous réaffirmons notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et dans la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes partout dans le monde. C'est pourquoi l'un des premiers actes de la nouvelle organisation mondiale fut de promulguer la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous avons fait des progrès notables depuis cette époque, et le bilan de l'action internationale dans la réalisation de la décolonisation et dans le fait d'assurer la reconnaissance des droits fondamentaux et des libertés de l'individu, ainsi que leur protection, est l'un de ceux dont l'Organisation peut à bon droit s'enorgueillir. Mais, si la fierté est légitime, la complaisance ne l'est pas, car de tragiques échecs souillent ce bilan tant dans le domaine de la décolonisation que dans celui du progrès assuré à la dignité et à la valeur de la personne humaine.

135. Le colonialisme et la discrimination sont toujours parmi nous et, de leurs derniers bastions, en Afrique australe, ils lancent un défi criant à notre organisation et à la conscience de l'humanité. Ce mal tricéphale que représentent les régimes de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et des territoires du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau) contrôlés par le Portugal doit être repoussé par une communauté internationale unie et juste si nous ne voulons pas que la Charte ne soit qu'un masque d'hypo-

crisie. Or, ce sens de la justice, cette unité, ne semblent pas très évidents. Les luttes de libération qui se poursuivent en Afrique du Sud ne reçoivent un soutien véritable que d'un trop petit nombre de pays. Nous sommes prêts à condamner, mais réticents à réparer. Certains gouvernements, comme le mien, ne s'excusent pas de l'aide qu'ils fournissent à cette cause, et il est encourageant de constater qu'une partie importante de la communauté religieuse du monde accorde son aide aux mouvements de libération dans leurs efforts pour se débarrasser de ces dernières enclaves de l'oppression et du fanatisme racial.

136. Mais, si c'est une chose de ne pas participer à une juste cause, c'en est une autre d'apporter aide, soutien et assistance pratique à ceux qui sont du côté de l'injustice. Or, c'est précisément ce qui se passe en Afrique australe. Le Secrétaire général a dit précisément que, avec l'aide de l'Afrique du Sud et du Portugal, la Rhodésie du Sud a si bien surmonté les sanctions économiques que lui avait imposées le Conseil de sécurité qu'elle est en fait parvenue à augmenter le volume annuel de son commerce extérieur. Entre-temps, les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, ne voulant pas faire au niveau national les sacrifices qu'exige la cause internationale de la dignité humaine, continuent d'investir dans l'apartheid, continuent de renforcer le moral et les moyens physiques du régime en maintenant et en renforçant ses relations dans le domaine du commerce et des investissements et dans le domaine diplomatique, ainsi que dans d'autres domaines tels que d'ailleurs la fourniture d'armes ou de brevets pour leur fabrication.

137. Ma délégation réitère l'appel qu'elle avait lancé lors de la vingt-cinquième session [1876ème séance, par. 47], aux autres Etats Membres de l'Organisation pour qu'ils fassent leur engagement pris par les pays non alignés d'imposer l'embargo sur le commerce avec le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie et d'amener par tous les moyens dont ils disposent ces régimes à respecter la volonté de l'Organisation.

138. Comment ne pas relever le défi qui a été lancé à l'humanité en général et à cette organisation en particulier ? L'Afrique du Sud a élevé la croyance en la discrimination raciale au niveau d'une philosophie sociale et en a fait la pierre angulaire de sa politique nationale. Le régime illégal de la Rhodésie du Sud montre clairement qu'il se dirige dans la même voie. L'Afrique du Sud continue de défier les décisions de cette organisation sur la Namibie, bien que ces décisions aient été confirmées récemment par l'autorité de la Cour internationale de Justice. Les régimes des territoires contrôlés par les Portugais violent le mandat de cette assemblée en matière de décolonisation et se servent du colonialisme comme d'un bouclier et d'une épée face à cette organisation, qui cherche à mettre un terme à l'avilissement humain qui règne en Afrique.

139. Encore une fois, de même que dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, ce qu'il faut, ce n'est pas tant un mécanisme international d'application des dispositions de la Charte que la volonté de prendre les décisions nécessaires et le souci de s'assurer qu'elles seront appliquées efficacement. Pour renforcer cette volonté, reconnaissons comme une vérité première que la dignité humaine est universelle, que les droits de l'homme sont

indivis et ne sauraient être émiettés entre les Etats et entre les peuples, que la dignité de l'homme est menacée chaque fois que la personnalité de l'homme est avilié, qu'il faut donner à la justice la dimension internationale que le Secrétaire général recherche si l'on ne veut pas que l'injustice affaiblisse notre civilisation et menace la paix du monde. Reconnaissons donc que la violation flagrante des droits de l'homme, où qu'elle se produise dans le monde, intéresse à juste titre l'ensemble de la communauté internationale, que des questions cessent de relever essentiellement de la compétence intérieure d'un Etat lorsqu'elles soulèvent des problèmes humanitaires d'une ampleur telle que la communauté internationale doit inévitablement s'en saisir.

140. Mais, de même que la communauté internationale doit à juste titre se soucier de l'abaissement de la dignité humaine, de même a-t-elle l'obligation d'établir des conditions qui faciliteront le progrès de la dignité humaine et, plus particulièrement, qui permettront que l'on puisse jouir de ces droits fondamentaux de l'homme alors qu'ils sont affectés par des forces qui échappent au contrôle des juridictions internes. Nous avons fait de grands progrès au niveau national et au niveau international en établissant des textes qui garantissent les droits de l'homme et même, dans la pratique, nous avons fait des progrès dans la protection des droits politiques et des droits civiques dans la plupart des parties du monde, pour ne pas dire dans toutes. Les efforts qu'il convient de poursuivre sont essentiellement d'ordre national.

141. Mais, dans le domaine des droits culturels, sociaux et économiques, le tableau est tout à fait différent, et pour les pays en voie de développement, notamment, la question ne se limite pas à l'action nationale, car, pour jouir de ces droits, il faut que ces pays disposent d'un système économique international qui permette d'éliminer les différences dans le développement et qui favorise les réformes sociales et économiques des pays en voie de développement. Aussi, est-ce une hypocrisie, étant donné le chômage chronique que cause le sous-développement, de donner des assurances et des garanties en matière de droit au travail. C'est également une provocation que de parler dans ces conditions de droit aux loisirs. Tant qu'il ne sera pas possible de mettre au point des dispositions économiques équitables entre les pays développés et le monde en voie de développement, la distinction demeurera entre le sentiment et la réalité, entre les promesses et l'action, entre les espoirs et les réalisations. S'il était nécessaire de trouver un moyen supplémentaire de favoriser l'action internationale dans le domaine social et économique, que les pays en voie de développement, qui sont parties au Pacte international en matière de droits culturels, sociaux et économiques, reconnaissent qu'ils ont une autre responsabilité à remplir qui dépasse leur compétence nationale et qui s'étend à tous ceux dont la vie est affectée par leur politique économique et par la politique des institutions économiques qu'ils contrôlent.

142. De même, c'est en raison des liens qui existent entre le développement et la jouissance des droits économiques et culturels que nous avons vu avec tristesse et inquiétude des millions de réfugiés traverser les frontières internationales du Pakistan, et de l'Inde, et que nous partageons fraternellement avec ces pays l'angoisse de cette grande tragédie

humaine. Nous avons pris note de la déclaration du Secrétaire général [A/8401/Add.1, par. 191], dans son rapport à cette assemblée, du fait que ce problème fondamental ne pourra être réglé que si l'on peut trouver une solution politique fondée sur la réconciliation et sur le respect des principes humanitaires. Avec lui, nous reconnaissons que, dans une catastrophe de cette ampleur, la communauté internationale a l'obligation claire et nette d'aider les peuples et les gouvernements intéressés dans toute la mesure possible. C'est en pensant aux nombreux dangers que renferme cette situation, mais également conscients du désir sincère des deux gouvernements de réduire les tensions qui se sont produites, que nous prions pour que cette assemblée offre de nouvelles occasions de trouver une solution efficace et satisfaisante.

143. Comme je l'ai indiqué dans mon discours lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [1876ème séance], le Gouvernement et le peuple de la Guyane reconnaissent pleinement que le sacrifice et l'effort des pays en voie de développement sont une condition indispensable au progrès, et nous sommes prêts à nous engager auprès de nos collègues des pays non alignés pour que la doctrine de l'autodépendance devienne l'instrument principal de notre développement national. A cette occasion, j'avais dit d'ailleurs qu'en poursuivant un programme de développement national, l'effort principal des pays en voie de développement devrait viser à contrôler et à posséder leurs propres ressources, conformément à l'esprit et aux principes de la Charte, conformément à des résolutions plus précises de cette assemblée, et j'avais alors invité les pays développés à nous donner l'assurance que, dans cette question, ils s'abstiendraient d'imposer l'impérialisme économique à la place de la domination politique en voie de disparition et qu'ils s'engageraient à donner une assistance positive au développement des pays en voie de développement qui cherchent à s'aider eux-mêmes en exerçant leur souveraineté sur l'exploitation de leurs propres ressources naturelles.

144. Non seulement cette assurance n'est pas venue, mais les mois qui se sont écoulés entre les vingt-cinquième et vingt-sixième sessions ont montré que, quelle que soit la modération dont puissent faire preuve les gouvernements de certains pays développés pour la mise en application de cette politique, les sociétés multinationales et même les institutions financières internationales ne sont pas prêtes à en admettre la légitimité.

145. En fait, les pays en voie de développement tels que le mien, qui ont essayé de suivre cette politique, ont reçu de ces organismes non pas un encouragement et une assistance, non pas même un léger assentiment, mais des pressions cachées ou à peine déguisées de toute sorte pour qu'ils y renoncent. Nous invitons l'Assemblée à rappeler le droit qu'ont tous les peuples et toutes les nations d'exercer une souveraineté permanente sur leurs ressources et richesses naturelles, pour accroître leur développement national et le bien-être de leur population. Nous demandons également à l'Assemblée de faire appel aux pays exportateurs de capitaux pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui risque d'entraver l'exercice de ce droit, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de ces institutions financières internationales dont ils influencent fortement la politique.

146. Cependant, le mouvement des capitaux internationaux de développement n'est qu'un des aspects de ce système économique international complexe qui a créé les disparités actuelles de richesse et de développement et qui résiste à leur disparition en dépit des protestations des pays en voie de développement et des efforts de notre organisation. Le renforcement du système revêt un aspect juridique et ne doit être examiné que dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] en vue d'assurer que les activités du Programme de développement des Nations Unies et d'organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel auront un effet positif et durable sur les insuffisances du développement. Ainsi, nous devons réévaluer, dans le contexte d'un examen critique des problèmes économiques en question, le droit qui régit les transports maritimes internationaux — particulièrement en ce qui concerne l'établissement de taux internationaux de fret, car ces taux peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur l'économie des pays en voie de développement — et le droit relatif aux transports aériens internationaux, à la vente internationale des marchandises, aux paiements internationaux, aux transactions monétaires internationales, à l'arbitrage commercial international, pour n'en mentionner que quelques-uns. Ma délégation se félicite donc de la création de la Commission des Nations Unies sur le droit international. C'est un pas dans cette direction, et nous escomptons que cette commission considérera sa tâche en fonction du développement progressif et équitable du droit concernant le commerce international plutôt que de l'unification et de l'harmonisation simple des normes du passé. Comme membre de cette commission, la Guyane s'efforcera de veiller à ce que la Commission agisse dans ce sens.

147. Pour des raisons analogues, ma délégation se félicite de l'élargissement de la composition et du mandat du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et de sa transformation en comité préparatoire de la Conférence sur le droit de la mer prévue pour 1973 [résolution 2750 C (XXV)]. L'accroissement de la communauté internationale depuis les Conférences de Genève sur les droits de la mer de 1958 et 1960 et l'évolution qui s'est produite dans la technique et la compréhension des problèmes en cause imposeront à la Conférence de 1973 de réexaminer un certain nombre de questions que les quatre Conventions de 1958 ont cristallisées à un stade encore peu avancé de leur développement. Ma délégation accordera son appui tant à l'élargissement du Comité du fond des mers qu'à toute mesure que prendrait cette assemblée pour faire en sorte que la Conférence de 1973 soit en mesure de relever le défi posé par l'inégalité actuelle du développement économique et technique global et d'établir un régime du droit de la mer qui soit véritablement équitable pour tous les Etats.

148. Si tous les Etats Membres envisagent la Conférence dans cet esprit, il y aura là une occasion presque unique d'accord sur la répartition d'au moins une partie des ressources mondiales en fonction des besoins de tous les peuples et de ce à quoi ils ont droit plutôt que des vicissitudes d'une exploitation intéressée. Si cela était possible et si, de même, l'esprit d'internationalisme pouvait présider aux délibérations et influencer les résultats de la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environ-

nement humain, nous pourrions ouvrir un chapitre nouveau et glorieux des relations humaines. Certainement, nous nous rapprocherions plus que jamais de l'objectif proclamé dans la Charte, de "recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples".

149. A propos d'internationalisme et d'un ordre juridique mondial, je voudrais dire quelques mots de la Cour internationale de Justice. Il est regrettable que les Etats Membres hésitent à recourir à l'organe juridique principal que les Nations Unies ont elles-mêmes créé. Il devrait être réconfortant pour la communauté internationale que la Cour internationale de Justice n'ait pas de différends à régler, si ce n'était que les différends abondent et qu'ils relèvent précisément de la juridiction de la Cour; mais les Etats les soumettent pour règlement à des organismes d'arbitrage spéciaux plus coûteux ou les laissent sans solution. La Cour internationale de Justice devrait être l'un des éléments les plus efficaces qui stabilisent et unifient les influences dans la communauté internationale. Son influence est certainement très nécessaire si nous voulons établir une loi commune pour l'humanité et substituer un ordre juridique international efficace à l'arbitraire de la puissance.

150. Au cours des dernières années, toute une série de propositions ont été faites afin que l'on recoure plus fréquemment à la Cour. La plupart de ces propositions méritent d'être examinées avec intérêt et sympathie pour que la Cour puisse devenir une institution acceptable pour tous les Etats comme tribunal de règlement des différends entre Etats susceptibles d'être soumis au processus judiciaire. Si, après un tel examen, il se révélait nécessaire d'amender le statut de la Cour pour parvenir à un tel résultat, nous n'aurions aucune hésitation à le faire. Il y a un peu plus d'un an, j'ai dit à l'Assemblée que, dans la jurisprudence de la Cour, on pouvait trouver beaucoup d'occasions de justifier l'optimisme manifesté quant au résultat de la demande pour le Conseil de sécurité d'un avis consultatif de la Cour à propos de la Namibie [résolution 284 (1970) du Conseil de sécurité]. Cette confiance, dont ont fait preuve de nombreux Etats Membres, a été pleinement justifiée et devrait rehausser l'autorité de la Cour et favoriser un régime de légalité dans les affaires internationales.

151. Enfin, je voudrais dire quelques mots qui doivent être prononcés devant cette assemblée. C'est un hommage de gratitude et d'appréciation à l'égard du Secrétaire général de notre organisation qui l'a servie et qui nous a servis, nous, Etats Membres, avec constance, avec intégrité, avec dévouement à la cause de l'internationalisme au cours des 10 dernières années. Je viens d'un petit pays dont la population n'appartient encore ni à l'Est ni à l'Ouest, dont le présent et l'avenir résident en Amérique latine, dont les liens récents étaient avec l'Europe mais dont les origines étaient principalement en Afrique et en Asie. Nous sommes, dans une certaine mesure, un microcosme du monde. Cette organisation et ce qu'elle représente en vertu de la Charte sont d'une importance extrême pour nous, tant du point de vue de notre existence nationale que de celui de notre existence internationale. Le Secrétaire général est à la fois le symbole des buts et objectifs de l'Organisation et son principal administrateur vers qui le monde — parfois à tort — se tourne pour la réalisation de ses objectifs.

152. Ceux qui ont lu les réflexions du Secrétaire général sur ses 10 ans de service, telles qu'elles ont été exprimées dans l'introduction [A/8401/Add.1, par. 124 à 137] à son rapport sur les activités de l'Organisation, n'ont pu manquer d'être émus par le sentiment d'un engagement personnel profond qui a caractérisé son dévouement à l'Organisation. De même, ceux qui ont lu son témoignage personnel sur "le rôle du Secrétaire général", exprimé devant l'Association des correspondants accrédités auprès des Nations Unies à la veille de la vingt-sixième session, n'ont pu manquer d'être convaincus que le bilan de son activité continue et discrète dans l'ensemble des affaires internationales au cours des 10 dernières années fera ressortir combien sa contribution à la cause de la paix et de l'entente internationale à notre époque a été, en vérité, efficace et tangible. Cependant, le meilleur hommage que l'on puisse lui rendre ainsi qu'à ses collaborateurs du Secrétariat qui travaillent avec tant de détermination et de dévouement constant à cette cause est de veiller, lorsque nous préparons les décisions de notre organisation, à ce qu'ils n'aient pas travaillé en vain.

153. M. GHALIB (Somalie) [interprétation de l'anglais] : J'ai le devoir fort agréable, Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom du Gouvernement de la Somalie, à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale — poste pour lequel vous êtes éminemment qualifié. Nous savons que vous apporterez à la direction de cette session de l'Assemblée générale votre érudition et les qualités d'homme d'Etat dont vous avez fait preuve dans votre carrière au service de votre pays. L'Assemblée générale profitera aussi de l'expérience précieuse que vous avez acquise dans le domaine des affaires internationales.

154. Ma délégation adresse aussi à votre prédécesseur, M. Hambro, ses félicitations pour la façon habile et efficace dont il a guidé la difficile session de l'Assemblée générale qui célébrait le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

155. Il convient, à ce stade, que j'adresse aux délégations du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar les félicitations de ma délégation pour leur admission à l'Organisation. Ils représentent des peuples épris de liberté, dotés d'un riche héritage culturel et résolus à déployer au maximum leur talent et leur énergie. Nous sommes certains qu'ils contribueront dignement à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

156. Peut-être suis-je plus fortuné que bon nombre des membres ici présents, en ce sens que j'ai eu le privilège, ces derniers mois, de visiter de nombreux pays du golfe Persique, y compris le Qatar et Bahreïn. J'ai été très frappé par l'habileté avec laquelle tous ces Etats abordent les problèmes du développement national. Nous n'attendons pas longtemps, j'espère, avant d'accueillir aussi parmi nous les représentants des six autres Etats du golfe Persique qui ont récemment formé une entité politique fédérale. Mon gouvernement a également suivi avec intérêt l'évolution politique à Oman, et nous espérons que, sous peu, le peuple de ce pays sera aussi représenté aux Nations Unies.

157. L'un des facteurs qui ont favorisé la création de notre organisation a été la menace qu'Hitler et ses alliés faisaient peser sur la paix et la sécurité des grandes puissances à

l'époque de la seconde guerre mondiale. Avec la défaite d'Hitler, les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont censées avoir diminué, en particulier parce que les situations qui sont des sources potentielles de conflit ne menacent pas directement les intérêts des grandes puissances. Si ces puissances se sentent parfois menacées, elles peuvent exercer leur influence au Conseil de sécurité afin que leurs intérêts soient défendus.

158. Malheureusement, on ne saurait dire la même chose des pays moins puissants ou des pays en voie de développement. La paix et la sécurité de beaucoup d'entre eux continuent à être gravement menacées. Cependant, malgré les protestations répétées au Conseil de sécurité, malgré les preuves les plus flagrantes appuyées par le droit international, il existe au Conseil un groupe d'Etats puissants que la détresse des pays en voie de développement laisse indifférent. La situation dangereuse créée en Afrique du Sud par l'application de la politique d'*apartheid*, les odieuses guerres coloniales du Portugal, les plans dangereux et ambitieux du régime Smith en Rhodésie, la politique expansionniste d'Israël au Moyen-Orient sont autant de situations qui affectent le bien-être et la sécurité de nombreux pays en voie de développement et des millions de personnes qui y vivent.

159. Devons-nous comprendre qu'une menace à la paix internationale ne peut exister que lorsqu'elle affecte directement la sécurité et les intérêts des grandes puissances ? Devons-nous comprendre que les résolutions relatives à la paix et à la sécurité internationales qui ne sont appuyées que par les pays en voie de développement n'ont aucun poids bien que, collectivement, ces pays représentent plus des trois quarts de la population mondiale et des Membres de l'Organisation des Nations Unies ? Y a-t-il une corrélation entre la crédibilité et la richesse ?

160. Si une majorité des Etats Membres ne peut trouver au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale de solutions efficaces aux problèmes de la paix et de la sécurité internationales, si les Nations Unies ne peuvent fournir aux pays en voie de développement une protection adéquate contre les actes d'agression et contre l'avidité dévorante des régimes racistes, coloniaux et pseudo-coloniaux, je crains alors que l'ordre et le droit internationaux ne soient compromis et que les Etats Membres ne se détournent de l'Organisation mondiale. L'ONU, malgré toutes ses fautes, reste l'espoir le plus sûr qu'a l'humanité de voir se réaliser un nouvel ordre mondial. Cet espoir serait cruellement déçu si l'Organisation devait être sapée par les intérêts égoïstes de la minorité et par le refus d'accorder à la majorité la protection et la justice qu'elle recherche.

161. L'établissement de la paix et de la sécurité internationales au moyen de la coopération internationale est, évidemment, un objectif fondamental des Nations Unies. Le développement d'organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine a contribué de façon importante à la réalisation de cet objectif. L'OUA, par exemple, a été une force stabilisatrice en Afrique. Son influence a favorisé le règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte et la négociation plutôt que l'affrontement. Il n'y a pas eu de grandes guerres entre les Etats africains et les liens qui les unissent s'étendent de façon constante, sinon spectaculaire, dans les

domaines politique, social, économique, juridique et culturel, en dépit de divergences inévitables.

162. Je suis convaincu que l'Afrique restera une force au service de la paix tant que sa neutralité ne sera pas menacée par des rivalités entre grandes puissances ou par les pressions économiques ou militaires du néo-colonialisme ou par le racisme de l'Afrique australe. Les membres de l'OUA sont tous des Etats non alignés et, en cette qualité, ont apporté un élément d'équilibre dans les affaires internationales. Mon gouvernement réaffirme sa volonté d'oeuvrer, par le truchement de l'OUA, pour le maintien de la paix en Afrique et pour l'application au monde entier des principes de la Charte, auxquels l'OUA a maintes fois réitéré son adhésion.

163. Sur le plan intérieur, le Gouvernement de la République démocratique de Somalie continuera de rechercher le bien-être de tous ses habitants en appliquant les principes du socialisme. Le socialisme représente une philosophie politique, sociale et économique unique, mais, en l'appliquant à notre propre situation, nous l'avons adapté en fonction de notre environnement et de nos traditions. Notre gouvernement reconnaît, par-dessus tout, que notre révolution socialiste n'était pas une fin en soi, mais que la révolution est pour le peuple.

164. J'ai eu récemment pour tâche agréable et instructive de visiter un certain nombre de pays, où j'ai pu constater les grands progrès et les grandes réalisations accomplis grâce à l'application des principes socialistes — principes qui, dans chaque cas, ont été adaptés aux conditions et aux besoins particuliers du pays. Mes visites avaient également pour but d'améliorer et de consolider les relations avec ces pays. A cet égard, je tiens à dire que mon gouvernement attache un très grand prix au maintien de contacts amicaux non seulement avec les Etats qui partagent notre philosophie politique, mais avec tous les Etats qui sont disposés à entretenir des relations amicales avec nous, sur la base du respect mutuel, de l'intégrité et de l'indépendance souveraine de chacun des Etats.

165. L'un des principaux sujets d'inquiétude de la Somalie en sa qualité de membre des Nations Unies, et plus particulièrement d'Etat africain, c'est la persistance du racisme et du colonialisme en Afrique australe. Le fait que les Nations Unies n'aient pu attaquer avec efficacité ces fléaux jumeaux demeure une source de grave inquiétude et de profonde déception pour le Gouvernement et pour le peuple de la République démocratique somalie. La communauté mondiale a depuis longtemps dénoncé ces fléaux. Et pourtant, aux Nations Unies, il existe dans certains milieux une tendance à minimiser les efforts des Etats qui continuent à affirmer que la lutte contre le racisme et le colonialisme doit être poursuivie sans relâche. On nous dit, par exemple, qu'il est peu réaliste d'adopter des résolutions qui ont peu de chances d'être appliquées ou que la préoccupation des nations africaines au sujet de l'Afrique australe pourrait être orientée vers d'autres problèmes ou des problèmes les touchant plus directement. Il est significatif que ces critiques émanent habituellement d'Etats dont les liens économiques et autres avec les régimes minoritaires d'Afrique australe sont l'une des causes qui contribuent à rendre inefficaces les résolutions des Nations Unies relatives aux problèmes de l'Afrique australe.

166. L'autre cause est, naturellement, l'intransigeance obstinée des régimes minoritaires.

167. Que peut-on faire, alors, en ce qui concerne l'Afrique australe ? Dans cette situation, je crois que nous devons toujours nous poser les questions suivantes : que pourrait-on faire au lieu de réitérer constamment les principes qui doivent être reconnus si l'on veut que la justice règne pour tous en Afrique australe ? Que pourrait-on faire au lieu de dénoncer constamment et sévèrement, afin qu'ils soient constamment soumis à la conscience du monde, les fléaux si clairement perçus qui affligent l'Afrique australe ? Que pourrait-on faire au lieu d'inviter l'Organisation mondiale à user de ses pouvoirs coercitifs — à l'exception du recours à la force — contre les régimes intransigeants ?

168. Les Nations Unies pourraient peut-être garder le silence et ne rien faire, annulant par là même toutes les initiatives morales ou pratiques qu'elles ont prises jusqu'ici ; mais il est permis de supposer que même les Etats qui profiteraient le plus d'une telle attitude n'oseraient pas préconiser ouvertement une politique d'indifférence et de cynisme. Une possibilité avancée récemment est celle du dialogue avec l'Afrique du Sud. La Somalie s'est associée à la majorité des Etats qui ont rejeté cette méthode lors de la récente Conférence des chefs d'Etat de l'OUA à Addis-Abéba. Il est facile de voir comment l'idée du dialogue, qui présente à première vue un certain attrait, est venue à être considérée par quelques Etats comme un moyen légitime de traiter avec l'Afrique du Sud. Mais ceux qui préconisent cette politique, si bien-intentionnés soient-ils, se leurrent et nuisent beaucoup à la cause de la libération des peuples autochtones africains en Afrique du Sud et dans les Etats voisins que l'Afrique du Sud appuie et inspire.

169. L'Afrique du Sud veut le dialogue pour deux raisons seulement. D'une part, elle espère que la question du dialogue sera un facteur de discorde en Afrique et déviera ou même sapera la campagne internationale menée contre le racisme et le colonialisme, campagne qui connaît un succès de plus en plus considérable, surtout parmi les simples citoyens et les organisations non gouvernementales dans différentes parties du monde. Une discorde entre Africains affaiblirait, de toute évidence, l'efficacité de l'opposition à l'apartheid ; et, dans cette campagne internationale, le mouvement qui part de la base représente un danger dont sont conscients les régimes de l'Afrique australe. L'autre raison qui incite l'Afrique du Sud à souhaiter le dialogue, c'est qu'une telle politique favoriserait l'accès des marchés africains aux produits manufacturés sud-africains. Etant donné que l'apartheid maintient la majorité de la population de l'Afrique du Sud dans la pauvreté, le régime de Pretoria a besoin de trouver de nouveaux débouchés pour la production industrielle nationale qui ne cesse de croître. Le dialogue représenterait donc un nouveau moyen de renforcer l'apartheid et serait, en outre, une première mesure permettant de placer l'Afrique indépendante dans l'orbite économique de l'Afrique du Sud. Les accords commerciaux qui seraient probablement élaborés sous le couvert du dialogue seraient typiquement coloniaux. Ils encourageraient la production et l'exportation de matières premières à bon marché en échange de produits manufacturés de prix élevé. Il ne faut à aucun prix trahir les millions d'Africains qui se trouvent sous domination coloniale et raciste. Il serait tragique que l'on s'engage dans cette voie en échange

d'avantages qui, au mieux, seraient passagers, et qui, à long terme, renforceraient la cause du racisme et du colonialisme en Afrique du Sud.

170. Ce n'est pas seulement sur le résultat économique possible du dialogue que se leurrent certains Etats. Dans certains milieux, on soutient que le dialogue, surtout avec des Etats africains noirs indépendants, aurait pour effet de créer des failles dans la structure de l'*apartheid*. Mais peut-on réellement croire que le dialogue entraînerait l'abrogation du *Terrorism Act* et mettrait un terme aux procès de cet Etat policier et à la persécution de ceux qui s'opposent à l'injustice et à l'oppression ? Mettrait-il fin à la déportation en masse d'Africains de leurs foyers vers des régions où ils ne peuvent pas gagner leur vie ? Et surtout, permettrait-il aux masses africaines de l'Afrique du Sud de recouvrer leurs droits politiques ? Ne nous laissons pas tromper par les rapports trop optimistes qui paraissent dans la presse : leur but est la sensation plutôt qu'une évaluation réfléchie. Le mur de l'*apartheid* ne montre aucune brèche et ce n'est pas un geste d'amitié entre M. Vorster, premier ministre de l'Afrique du Sud, et quelques dirigeants africains, qui creusera la première brèche. Les Nations Unies sont donc toujours confrontées au même problème : que peuvent-elles faire pour que règne la justice en Afrique australe ?

171. Jusqu'ici, les intérêts économiques des puissances occidentales ont fait en sorte que le Conseil de sécurité ne demande pas de sanctions économiques. Et quels sont, actuellement, les résultats des mesures restreintes adoptées par le Conseil de sécurité ou des résolutions de l'Assemblée générale visant à amener un changement en Afrique australe ? Quelques grandes puissances continuent à fournir une longue liste d'armes à l'Afrique du Sud, sous prétexte qu'il y a une distinction entre les armes destinées à la défense extérieure et les armes destinées à la répression intérieure. Les puissances de l'OTAN refusent d'exercer une pression morale ou matérielle sur le Portugal pour l'amener à mettre fin à sa domination coloniale en Afrique et à ses agressions contre les Etats africains indépendants voisins, à savoir la Guinée et le Sénégal.

172. Cette capitulation devant les régimes racistes se répète dans le cas de la Rhodésie. Avec la promulgation de la Constitution de 1970, le régime rebelle a confirmé sa volonté d'assurer la domination blanche et de refuser d'accorder des droits politiques et autres à la population autochtone. L'adoption continue de mesures d'*apartheid* illustre plus encore cette résolution. La réponse du Royaume-Uni, puissance administrante, a été d'entreprendre des pourparlers avec le gouvernement Smith afin de favoriser un rapprochement avec le régime rebelle. En attendant, les sanctions économiques décidées contre la Rhodésie par le Conseil de sécurité sont esquivées faute d'un blocus naval résolu et efficace, faute d'autorité et de fermeté de la part de la Puissance administrante.

173. Alors que les Gouvernements capitulent et refusent d'assumer leurs responsabilités, des individus, en nombre croissant, trouvent des moyens de s'opposer au racisme et au colonialisme en Afrique australe. L'un des aspects les plus prometteurs de la campagne internationale est le rôle joué par les organisations non gouvernementales dans différents pays. Si les consciences en Afrique du Sud

commencent à s'ébranler de l'image que l'on se fait de l'Afrique du Sud à l'étranger, ce ne sont pas des gestes amicaux qui les ont éveillées, mais au contraire la pression de l'ostracisme manifesté dans les sports et dans d'autres domaines. Combien plus efficace serait l'ostracisme imposé à l'Afrique du Sud s'il était pratiqué par la communauté internationale tout entière et s'il était appliqué dans tous les domaines et selon toutes les méthodes qui ont été recommandées dans différentes résolutions de l'Assemblée générale !

174. L'étiquette de "majorité irresponsable" a souvent été attachée aux Etats qui continuent d'inviter les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud à étayer par des actes leurs condamnations verbales du racisme et du colonialisme en Afrique australe. Si c'est manquer du sens de ses responsabilités que de ressentir profondément le crime contre l'humanité perpétré en Afrique australe, si c'est manquer du sens de ses responsabilités que de refuser de répondre à cette situation criminelle par l'inaction et l'indifférence, nous devons alors être fiers de cette étiquette de "majorité irresponsable". Quant aux principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, ils peuvent rendre efficaces les résolutions des Nations Unies sur l'Afrique australe. C'est à eux et à eux seuls qu'il incombe de provoquer des changements dans cette région du monde.

175. Un danger qui continue de menacer la paix et la sécurité de l'Afrique, ce sont les conséquences regrettables, voire tragiques, de l'héritage colonial des peuples et territoires divisés de façon artificielle. Ce facteur s'applique particulièrement au peuple somali, car jamais dans l'histoire africaine un peuple aussi homogène n'a été divisé entre tant de dirigeants étrangers. Depuis les années fatales où les puissances coloniales ont pénétré dans notre région et ont divisé notre patrie comme si ses habitants n'avaient aucun droit et ne pouvaient demander justice, le peuple somali n'a jamais cessé de rechercher l'unité. Cela fait partie de ces réalités auxquelles il faut faire face en Afrique. Récemment, mon président, le général Mohamed Siad Barré, a souligné la nécessité de faire face à ces réalités quand il a dit :

"Nous ne devons pas être les esclaves des barrières coloniales créées pour servir les desseins impérialistes à une époque où les vœux du peuple africain n'étaient pas pris en considération. Nous devons avoir le courage de nous arracher à cet esclavage et de résoudre nos problèmes avec sincérité et en toute objectivité."

176. La position de mon gouvernement à l'égard de la question de la Côte française des Somalis s'inspire non seulement du fait que nous sommes des pays voisins unis par des liens historiques et ethniques très étroits, mais aussi du fait que la Somalie est Membre des Nations Unies ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine. En tant que membre de ces deux organisations, mon pays s'engage résolument à appuyer les peuples non autonomes dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ces obligations découlent des chartes des deux organisations et des résolutions pertinentes adoptées par ces deux organismes.

177. En dépit de ses obligations, le Gouvernement somali reconnaît également que, dans le cas de la Côte française des Somalis, le Gouvernement de la France, puissance

administrante, a tout naturellement un rôle particulier et important à jouer dans la promotion du progrès politique des habitants du territoire. Le peuple français a reconquis sa liberté et sa dignité à la suite de la révolution française en fondant son gouvernement sur trois principes qui sont maintenant universellement connus : liberté, égalité, fraternité. Ces principes doivent être appliqués avec la même force à la situation qui prévaut en Côte française des Somalis. Toute la population de la Côte française des Somalis doit jouir de droits égaux. Il faut insuffler aux populations de la Côte française des Somalis un esprit de coopération et de compréhension sans mettre l'accent sur les divergences ethniques, idéologiques ou autres qui, à l'heure actuelle, n'ont guère d'incidence sur les aspirations de ces populations dans leur ensemble. Enfin, il faut prendre des mesures pour s'assurer des vœux véritables du peuple du territoire afin de pouvoir le faire progresser vers l'état d'indépendance et de liberté souhaité pour tous les habitants de façon si évidente.

178. Je suis heureux de pouvoir déclarer que, depuis la naissance de notre révolution nationale, les relations entre la France et mon pays ont été extrêmement cordiales, et que nous avons fermement établi les bases d'une coopération et d'une compréhension meilleures afin de résoudre ce problème et d'autres questions également.

179. La Charte, naturellement, reste le point central de référence de toutes nos délibérations. L'expérience des 25 dernières années a prouvé la sagesse et l'utilité de ses dispositions. Si la nécessité d'un changement ne s'est guère fait sentir, par contre, les principes implicitement renfermés dans la Charte ont été considérablement développés. Une des réalisations les plus importantes de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale a été l'adoption de la résolution 2734 (XXV) contenant la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Adoptée presque à l'unanimité, cette résolution résume le développement de la pensée de la communauté internationale sur les buts et les fonctions essentielles des Nations Unies. Ce faisant, elle réaffirme et renforce la validité des dispositions de la Charte. Chaque question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale peut avec profit faire l'objet d'un débat dans le cadre d'une disposition pertinente de la résolution 2734 (XXV). Ma délégation estime que l'une des tâches les plus utiles que pourrait accomplir la présente session de l'Assemblée générale serait d'examiner la question de la mise en oeuvre de cette résolution si importante, comme l'a proposé l'Union soviétique [A/L.631].

180. Dans notre monde interdépendant, la détente internationale dans une région quelconque importe au plus haut point à tous les Etats. L'accord quadripartite sur Berlin, signé le 3 septembre, permet d'espérer que le réalisme présidera au règlement des affaires mondiales, et il prouve qu'une atmosphère de bonne volonté, des négociations patientes peuvent conduire à la solution de problèmes qui semblaient insolubles. Peut-être la voie sera-t-elle ouverte maintenant à la conclusion d'accords directs entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, et peut-être, espérons-le, verrons-nous s'exprimer la réalité politique des deux Allemagnes dans la représentation de ces deux Etats aux Nations Unies.

181. Il est très important de maintenir l'Europe dans une paix permanente si l'on veut renforcer la sécurité interna-

tionale et se rapprocher de l'objectif ultime, la paix universelle. Le départ a déjà été pris dans cette direction. Mon gouvernement pense que, dans cet intérêt, il serait utile d'accepter unanimement la proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer une conférence de la sécurité européenne à laquelle participeraient les représentants des Etats-Unis et du Canada. Cette conférence comporterait avant tout des négociations visant une réduction mutuelle et équilibrée des forces des pays membres de l'OTAN et des pays signataires du Pacte de Varsovie stationnées en Europe centrale, mais elle s'occuperait certainement aussi d'autres domaines de coopération importants, tels que les domaines économique, scientifique et culturel. Une conférence de la sécurité européenne conçue sur le modèle proposé par l'Union soviétique ne pourrait que favoriser l'avènement d'un nouvel ordre mondial.

182. Les conflits et les tensions qu'a fait naître l'existence de pays divisés depuis la seconde guerre mondiale persistent, mais la détente réalisée à Berlin nous permet d'espérer que des méthodes semblables, fondées sur le sens des réalités politiques, pourront être appliquées dans le cas des deux Corées et dans celui des deux Viet-Nam. Tant en Corée qu'au Viet-Nam, la question de la réunification est d'ordre intérieur et ne peut être résolue de façon satisfaisante que par les peuples intéressés. Leurs problèmes doivent être réglés au moyen de négociations entre les gouvernements des pays divisés.

183. Ma délégation ne voit pas sans inquiétude la décision prise par l'Assemblée sur la recommandation du Bureau de renvoyer l'examen de la question de Corée à la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Il y a 20 ans, cette organisation a prêté son nom à une opération extrêmement douteuse en Corée. Il est clair, aujourd'hui, que rien ne justifie la poursuite de cette opération. Elle aurait dû prendre fin immédiatement après la signature de l'Accord d'armistice en Corée. Malheureusement, le pavillon des Nations Unies flotte encore sur le quartier général de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Je ne discuterai pas les travaux de cette commission puisque ses propres rapports la condamnent. Je ne peux, cependant, passer sous silence le fait que le pavillon des Nations Unies serve de couverture à la présence en Corée du Sud de plus de 50 000 soldats étrangers. Je ne peux m'empêcher de penser que, si ce pavillon était composé d'une mosaïque des drapeaux des Nations Unies, mon gouvernement n'hésiterait pas à en retirer le drapeau somali. Il est véritablement regrettable que notre organisation n'ait pas jusqu'ici réussi à retirer son drapeau et à dissoudre la Commission.

184. Mon gouvernement pense qu'il est temps, pour notre organisation, de briser le moule rigide dans lequel son attitude à l'égard de la question coréenne se trouve figée depuis 18 ans. Il faut de l'initiative et de l'audace pour redresser la situation en Corée; il faut une initiative fondée sur les réalités du présent et libérée des craintes et des attitudes politiques du passé.

185. Dans ce contexte, mon gouvernement a été profondément impressionné par le caractère positif et constructif des récentes propositions faites par la République démocratique populaire de Corée dans le but de fournir une base à la recherche d'une solution du problème coréen. C'est un

problème qui doit être réglé par le peuple coréen lui-même, et nous espérons que les propositions en question ouvriront la voie à un règlement heureux et définitif.

186. Au rang des échecs de la politique internationale, il faut sans aucun doute inscrire la poursuite de la guerre au Viet-Nam. Le monde entier se félicite des retraits des troupes américaines déjà opérés ainsi que d'autres événements qui semblent annoncer la fin des tourments du peuple vietnamien. Mais le fait même que la paix devienne accessible rend chaque journée de guerre plus inacceptable et chaque mort, d'un côté ou de l'autre, plus tragiquement inutile.

187. La farce des prétendues élections démocratiques qui s'est déroulée récemment à Saigon devrait prouver définitivement — s'il était besoin d'une preuve supplémentaire — qu'une guerre longue et atroce a été menée pour atteindre des objectifs aussi peu réels qu'indignes d'être poursuivis. Il est évident que la guerre pèse maintenant sur la conscience du peuple américain et que cette grande tragédie se trouve aggravée du fait que les dirigeants américains refusent de fixer une date précise pour le retrait complet des troupes étrangères du Viet-Nam. Mon gouvernement s'unit au consensus de l'opinion mondiale pour demander qu'il soit mis fin immédiatement à la guerre afin que le peuple de cette terre ravagée puisse reprendre sa tâche de paix et décider de son avenir comme il l'entend.

188. Le dégel survenu récemment dans les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine nous remplit de joie. Mon gouvernement espère que cette détente entre les deux grandes puissances est le signe d'un changement dans les affaires internationales, d'une prise de conscience du peu d'importance des rivalités et des conflits d'intérêts entre nations au regard des problèmes que posent les conditions nouvelles créées par les progrès de la science et de la technique.

189. Nous espérons vivement, cependant, que les Etats-Unis d'Amérique n'annuleront pas les ouvertures amicales qu'ils ont faites à la République populaire de Chine en adoptant à l'égard de la question de la représentation une politique qui ne serait qu'une manoeuvre de plus pour maintenir les représentants de la République populaire de Chine hors des Nations Unies.

190. Mon gouvernement appuiera sans réserve la restauration des droits du Gouvernement de la République de Chine en tant que seul représentant de la Chine au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans les institutions spécialisées des Nations Unies. Nous avons toujours rejeté les fictions juridiques, les manoeuvres de procédure et les tours de passe-passe sémantiques utilisés jusqu'ici pour empêcher les véritables représentants de la Chine d'occuper les sièges auxquels ils ont droit aux Nations Unies. Les fictions invoquées aujourd'hui à propos de la représentation de la Chine ne valent pas mieux que celles que l'on nous proposait autrefois. La politique des deux Chines est totalement dénuée de réalisme puisque le Gouvernement de la République populaire de Chine et le régime de Taiwan maintiennent tous deux qu'il n'y a qu'une seule Chine; la proposition de double représentation est illégale car la Charte ne prévoit pas ce genre de mesure.

191. Le Gouvernement de la République populaire de Chine n'a pu représenter la Chine en tant que gouvernement *de facto* et *de jure* de ce pays en raison des rivalités intenses créées par la guerre froide pendant les années 1950. Il est peu réaliste de laisser cet état de choses se perpétuer à l'âge de la coexistence pacifique. Les Nations Unies ne doivent pas continuer à accepter une situation où les dispositions de la Charte sont déformées ou ignorées pour des raisons de commodité.

192. La délégation de la Somalie s'unira à ceux qui recherchent une solution véritablement équitable et réaliste à la question de la représentation de la Chine.

193. Le conflit tragique et dangereux du Moyen-Orient continue à affliger cette région et à menacer la paix mondiale. Cependant, depuis que le Conseil de sécurité a formulé et approuvé la résolution 242, il existe une solution pratique et raisonnable pour ramener la paix au Moyen-Orient. Cette formule, approuvée par la majorité des Membres des Nations Unies, tient compte des positions fondamentales des parties au conflit et précise les mesures que chacune d'elles devrait prendre en vue d'arriver à un règlement pacifique. On a beaucoup espéré, au début de cette année, que la mission Jarring réussirait à traduire dans la réalité politique les dispositions de la résolution 242 (1967). La réponse positive de l'Egypte et de la Jordanie à cette mission a fourni la meilleure occasion que l'on ait connue depuis le début du conflit au Moyen-Orient d'aboutir à un règlement juste et honorable. En refusant de s'associer à cette réponse des Etats arabes, Israël a déçu même ses plus ardents partisans et a fait en sorte que l'ombre d'un conflit violent continue de peser sur le Moyen-Orient et de menacer la paix mondiale.

194. En février de cette année, le problème si difficile, si lancinant et si complexe du Moyen-Orient s'est ramené à une seule question: Israël veut-il ou non la paix? La politique déclarée d'Israël et les activités israéliennes en territoire arabe occupé ont fourni depuis une réponse nette à cette question. Israël a manifesté un mépris total des résolutions des Nations Unies relatives au Moyen-Orient et, dans chaque zone de territoire occupé, a procédé à des opérations visant délibérément à modifier le statut de ces zones, à transformer l'occupation en un contrôle permanent. Ce n'est pas là une spéculation et les détails ne font pas l'objet d'un doute. La presse internationale en a beaucoup parlé et les Israéliens eux-mêmes les ont décrit avec fierté.

195. Le problème central du conflit du Moyen-Orient est, bien entendu, le principe de l'inadmissibilité des acquisitions territoriales par la force. Les dirigeants israéliens ont prétendu que l'on aurait tort d'exiger d'Israël l'acceptation de ce principe car il n'a jamais été accepté jusqu'ici dans l'histoire de l'humanité. C'est là une affirmation discutable. Mais il est plus pertinent de faire observer qu'il n'y avait jamais eu auparavant de Charte des Nations Unies, que l'on n'avait jamais disposé d'une base pour l'établissement d'un système juridique international visant à rendre illégales l'agression et la jouissance des fruits de l'agression. De toute évidence, l'agression armée en tant que moyen de régler les différends n'a pas été éliminée de la scène internationale. Les divergences entre Etats donnent encore lieu à des conflits armés. Mais a-t-on jamais vu, au cours des 20

dernières années, un exemple aussi flagrant et aussi monumental d'un agresseur s'accrochant aux fruits de son agression que celui dont nous sommes témoins au Moyen-Orient depuis que les forces armées d'Israël ont lancé une attaque par surprise contre l'Égypte, en juin 1967 ? La situation politique au Moyen-Orient est la même aujourd'hui que celle qui existait immédiatement après l'agression et la conquête israéliennes de 1956. Alors comme aujourd'hui, Israël exigeait de fermes garanties comme condition du retrait de ses forces d'invasion. Et quel était, à l'époque, le consensus de l'opinion internationale ? Les paroles suivantes de feu le général Eisenhower suffisent à l'exprimer :

“Si nous reconnaissons qu'une attaque armée peut, à bon droit, permettre à l'agresseur d'atteindre ses objectifs, je crains, alors, que nous fassions revenir en arrière l'horloge de l'ordre international.”

196. En proclamant qu'ils ont acquis des droits grâce à la conquête, les dirigeants d'Israël font réellement revenir en arrière l'horloge de l'ordre international. Sur un plan plus immédiat, l'attitude d'Israël ferme la porte à la paix au Moyen-Orient. Cette porte peut être rouverte à tout moment puisque la résolution 242 (1967) demeure le consensus des Nations Unies sur la question du Moyen-Orient et que ses dispositions sont toujours acceptables pour l'Égypte et la Jordanie. Mon gouvernement appuiera toute initiative visant à instaurer une paix juste et durable dans le Moyen-Orient sur la base de la résolution 242 (1967).

197. La question du désarmement est, naturellement, le plus pressant des problèmes d'envergure universelle qui exigent une attitude courageuse et une pensée révolutionnaire. Si nous nous sommes habitués à l'idée affreuse que le simple fait d'appuyer sur un bouton puisse déclencher des énergies nucléaires capables d'annihiler la vie sur la Terre, le danger n'en a pas diminué pour autant. Et maintenant, il semble qu'il soit devenu tout à fait normal de penser que les problèmes sociaux et économiques des sociétés individuelles et la réduction du fossé qui existe entre les nations riches et les nations pauvres n'ont pas la même priorité que la course aux armements nucléaires et classiques.

198. On a estimé que les nations dépensent chaque année 215 milliards de dollars en armements, alors que, il faut le reconnaître, la première Décennie du développement a été un échec et les perspectives offertes par la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne sont pas particulièrement encourageantes. Toutefois, on semble s'être quelque peu rapproché des buts du désarmement et nous devons nous en réjouir, encore qu'il semble parfois que les questions les moins pressantes se voient accorder la priorité par rapport à celles qui présentent le danger le plus immédiat.

199. L'Accord entre les États-Unis et l'Union soviétique relatif à un projet de traité interdisant les armes biologiques est un progrès dont il faut se féliciter. Il est regrettable, cependant, qu'il n'ait pas été possible de trouver l'appui nécessaire pour inclure dans ce traité une interdiction des armes chimiques. La guerre bactériologique est une possibilité horrible, mais elle n'est pas utilisée actuellement. Par contre, des armes chimiques sont utilisées contre les peuples d'Afrique et d'Asie.

200. Les États non nucléaires estiment particulièrement urgent d'interdire complètement les essais nucléaires dans tous les milieux. Nous voudrions que l'initiative que nous avons prise en renonçant aux armes nucléaires trouve sa contrepartie dans un progrès vraiment significatif dans le domaine du désarmement nucléaire — comme, par exemple, un accord sur une interdiction complète des essais. Rien ne s'oppose plus maintenant, semble-t-il, à la réalisation d'un tel accord. Comme le Canada l'a souligné, l'obstacle que représentait la question des inspections sur place a été éliminé par la découverte d'instruments qui peuvent détecter les explosions souterraines d'une certaine importance qui se produisent dans des pays éloignés.

201. La décision prise par les États-Unis et l'Union soviétique de se concentrer cette année sur le contrôle et la limitation des missiles antibalistiques et de se mettre d'accord sur certaines mesures visant à limiter les armes offensives constitue l'un des signes encourageants qui semblent indiquer un mouvement vers le désarmement nucléaire. Les systèmes d'armes stratégiques sont, de façon intrinsèque, dangereux pour la paix du monde puisque la création de missiles, d'antimissiles et de contre-antimissiles semble constituer un processus irréversible terrifiant. Le contrôle et la limitation des systèmes d'armes stratégiques est un problème qui devrait avoir la plus haute priorité. Il faut espérer que ces systèmes ne continueront pas à se multiplier pendant que les grandes puissances luttent pour négocier leur limitation à partir de la position la plus avantageuse.

202. De l'avis de mon gouvernement, l'initiative de l'Union soviétique visant à convoquer une conférence mondiale du désarmement portant à la fois sur les armes nucléaires et sur les armes classiques offre la possibilité d'accomplir des progrès importants dans la voie du désarmement. Mon gouvernement donnera son plein appui à la proposition demandant à l'Assemblée générale de convoquer cette conférence. Comme toutes les autres grandes questions où notre survie est en jeu, le désarmement doit être abordé sous un angle planétaire et ne peut être résolu que par l'accord de la communauté mondiale tout entière.

203. Les Nations Unies ont traversé de nombreuses crises, ont survécu malgré des prédictions terribles et ont pu célébrer leur vingt-cinquième anniversaire. Nous pourrions nous demander en cette occasion quelle est l'influence importante qui aura le plus de chances de dominer la scène internationale, maintenant et dans un proche avenir. A mon avis, les réalités d'aujourd'hui exigent que le caractère prédominant des affaires internationales soit la conception et la planification à une échelle planétaire.

204. La prolifération des armes, la prolifération des êtres humains et la prolifération des machines sont probablement les trois éléments fondamentaux qui détermineront le caractère de tous les autres aspects de la société humaine. Parce que ces problèmes concernent tous les peuples et sont d'une ampleur et d'une complexité sans précédent dans l'histoire de la civilisation, il est essentiel que les nations ne se permettent pas de dériver vers l'avenir avec le naïf espoir que tout finira bien.

205. Les Nations Unies considèrent déjà un grand nombre de domaines dans une perspective planétaire. Le travail des

institutions spécialisées est la preuve rassurante de ce fait et, dans la sphère du développement, nous parlons de stratégie globale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Si les réalisations n'ont pas toujours été à la hauteur des plans dans certains domaines d'activités globales des Nations Unies, au moins la vision est là; les buts ont été fixés et le travail a commencé.

206. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui doit se tenir en 1972, la Commission des Nations Unies pour l'utilisation pacifique du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, les travaux du Comité consultatif sur les applications de la science et de la technique au développement, les constatations du Comité des ressources naturelles ou de la Commission de la population, tous traitent de problèmes urgents et universels. Seules les Nations Unies peuvent fournir la perspective globale et l'organisation globale permettant d'attaquer ces problèmes. Seule la sagesse des gouvernements peut assurer qu'une action à l'échelle globale sera entreprise.

207. Le partisan le plus ardent d'une conception planétaire des problèmes qui se posent à nous est, naturellement, le Secrétaire général. U Thant va quitter les Nations Unies après avoir rempli les fonctions de principal intendant du monde entier pendant les 10 dernières années. Il laissera derrière lui un remarquable ensemble de réalisations dans le domaine de la coopération et de la compréhension internationales. Son grand humanisme, son dévouement à la paix et à la justice, son souci profond de la dignité humaine l'ont rendu cher aux habitants de la Somalie. Ses paroles de sagesse et d'inspiration seront souvent citées au cours des débats actuels et futurs de notre organisation. Je ne saurais lui rendre un meilleur hommage et mieux conclure cette déclaration qu'en citant quelques-unes de ces paroles. Dans son allocution à la cinquante et unième session du Conseil économique et social, qui s'est tenue à Genève cette année, il disait :

“J'attends ardemment le jour où les étudiants liront des compte rendus de la période difficile des années 1960 et 1970, époque où l'existence de l'homme et la civilisation humaine étaient en péril et où la vision et l'énergie d'hommes et de femmes porteurs de grandes responsabilités ou simplement en premiers serviteurs du monde ont réussi à faire de ces deux décennies une période de transition pacifique⁵.”

Ces paroles d'U Thant renferment un défi que chaque Membre des Nations Unies doit relever si nous voulons voir naître un nouvel ordre mondial.

208. M. CAMARA (Guinée) : Monsieur le Président, c'est avec un réel plaisir que je salue, au nom de la délégation de la République de Guinée, votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes d'autant plus satisfaits de cette élection que, par-delà votre pays, nous saluons en vous un authentique représentant de notre grande famille afro-asiatique. C'est dire donc qu'en tant que

représentant de ce tiers monde auquel nous appartenons, et dont la volonté de mettre fin à toute domination étrangère est inébranlable, vous êtes, à plus d'un titre, bien placé pour mieux comprendre l'appel pressant des représentants de près des trois quarts de la population de notre planète. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter les vice-présidents de votre bureau, qui auront à oeuvrer à vos côtés pour assurer le plein succès de la présente session de l'Assemblée générale.

209. La République de Guinée est heureuse de présenter ses chaleureuses félicitations aux délégations des Etats frères de Bahreïn, du Bhoutan et du Qatar, et de souhaiter progrès et prospérité à leurs vaillants peuples.

210. Malgré tous les efforts déployés par notre organisation pour promouvoir la paix, le progrès et la justice, la délégation guinéenne se doit de dire ici que la situation internationale présente encore un sombre tableau et que cela est d'autant plus préoccupant que la persistance de l'oppression coloniale et les nombreuses agressions impérialo-colonialistes gagnent partout du terrain.

211. Il y a seulement un an, par ma voix, la délégation de la République de Guinée, du haut de cette tribune [1859ème séance], mettait solennellement en garde l'opinion internationale au sujet des préparatifs d'une agression portugaise avec la complicité des forces de l'OTAN, à partir du territoire de la Guinée (Bissau) occupé. Or, en dépit des nombreuses mises en garde du Gouvernement de la République de Guinée contre les fascistes de Lisbonne et en dépit de nos appels pressants à l'Organisation des Nations Unies, lors précisément de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'ONU, mon pays devait être, 50 jours plus tard, victime de l'agression barbare du 22 novembre 1970.

212. Qu'il me soit permis, en ce jour du 28 septembre, treizième anniversaire du vote historique par lequel le peuple de Guinée, rejetant toute forme d'assujettissement et de domination, a accédé à la pleine souveraineté, de présenter aux honorables délégués ici présents et, à travers eux, aux vaillants peuples qu'ils représentent, le salut fraternel du peuple de Guinée et de son guide éclairé, le président Ahmed Sékou Touré, responsable suprême de la révolution, commandant en chef des forces armées populaires et révolutionnaires, dont la foi inébranlable, le courage indomptable, la clairvoyance, la lucidité, la sagacité politique, les hautes vertus morales et humaines, ont permis à notre peuple de déjouer tous les plans machiavéliques ourdis par l'impérialisme et de faire de la République de Guinée un poste avancé du front anti-impérialiste en Afrique.

213. Depuis le 22 novembre 1970, le peuple guinéen vit des moments d'une exceptionnelle gravité. L'agression impérialo-colonialiste perpétrée le 22 novembre 1970 contre notre nation par les forces militaires du colonialisme portugais appuyées par les puissances du pacte militaire dénommé OTAN, relève incontestablement de l'exécution, par le camp impérialiste, d'un plan de reconquête néo-colonialiste des zones libérées qui se sont dégagées du carcan dans lequel l'Afrique était maintenue par l'Europe capitaliste. Cette agression brutale, insolente, violant toutes les règles du droit international, y compris le droit du peuple guinéen de vivre sous le régime politique et social de

⁵ Cette déclaration a été faite à la 1773ème séance du Conseil économique et social, dont le compte rendu officiel n'est publié que sous forme de compte rendu analytique.

son choix, est le témoignage irréfutable et éloquent que l'impérialisme ne connaît qu'une seule loi : celle de la force, de la violence arbitraire qu'il oppose partout aux causes justes et légitimes des peuples, et notamment au droit à l'indépendance, à la souveraineté et à la paix des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

214. Je l'ai déjà dit, ce jour est le treizième anniversaire de la décision historique du peuple guinéen de se libérer des entraves du colonialisme et d'être rétabli dans sa personnalité et dans sa souveraineté. Par cet acte, mon gouvernement prenait l'engagement solennel d'adhérer à la Charte des Nations Unies et, conformément au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte, de développer avec toutes les nations du monde des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

215. La communauté internationale conviendra avec moi que quelques années seulement auront suffi à la République de Guinée pour réaliser une indépendance politique complète, procéder à un développement économique non capitaliste et se doter d'un régime authentiquement africain et fondamentalement anti-impérialiste. Sur les plans africain et international, il est établi aujourd'hui que la Guinée, par la justesse de ses options politiques, l'efficacité de ses structures organiques et le dynamisme de ses méthodes et principes d'action, jouit d'une influence grandissante au sein des forces de progrès et de paix.

216. Aussi la création d'une monnaie nationale, la nationalisation des banques et sociétés d'assurances, du commerce extérieur, des transports, de l'énergie, le refus de concéder des bases militaires étrangères sur son territoire, l'absence de toute assistance technique étrangère dans son administration, le contrôle de l'Etat sur toutes les exploitations des ressources naturelles, l'intégration de toute l'armée à la fonction publique nationale avec tous les droits politiques et les garanties de carrière reconnus à tous les citoyens, la promulgation d'un code unique de sécurité sociale unifiant tous les droits et les avantages sociaux des travailleurs sans aucune discrimination de sexe et de catégorie professionnelle, la réforme de l'enseignement, le rétrécissement de l'échelle des salaires, l'exercice effectif par le peuple de tous les attributs de la souveraineté à travers les 8 000 comités érigés en PRL (pouvoirs révolutionnaires locaux), la mobilisation permanente du peuple pour assurer efficacement sa défense, tout cela a puissamment contribué à faire de notre pays une redoutable force anti-impérialiste en Afrique, le situant désormais, de façon irréversible, du côté de ceux qui n'ont jamais accepté de se mettre à genoux devant l'impérialisme.

217. Ainsi, par la reconversion des structures et des mentalités, l'Etat révolutionnaire de Guinée s'est soustrait définitivement à toute influence idéologique, militaire, économique, politique et culturelle, de quelque puissance étrangère que ce soit.

218. Ce grand progrès politique dans l'égalité et la démocratie sociale réalisé par la République de Guinée a conduit l'impérialisme international et ses agents d'exécution à une politique ouverte d'agression politico-militaire permanente contre notre peuple et le régime dont il s'est librement doté.

219. C'est ainsi qu'à partir de certains Etats limitrophes des apatrides dressés comme des bêtes de somme, ayant servi la cause de l'armée coloniale française sur les théâtres d'opération de conquête et de reconquête coloniale en Indochine et en Algérie, ont servi la cause de l'ennemi portugais.

220. Si la perfide agression du 22 novembre 1970 a été exécutée par le Portugal fasciste, il est clairement établi aujourd'hui qu'elle a été conçue, préparée et dirigée par le réseau français du groupe Foccard en intelligence avec la République fédérale d'Allemagne et d'autres pays de l'OTAN.

221. Pourtant, les attaques des hordes portugaises contre la République de Guinée ne datent pas d'aujourd'hui et notre organisation internationale peut en témoigner. En effet, respectueux de ses engagements internationaux au regard de la Charte et des dispositions pertinentes découlant de celle-ci, mon gouvernement a, en son temps, tenu à informer l'Organisation des Nations Unies, à travers le Conseil de sécurité, de l'évolution de l'agression politique et militaire dirigée contre la souveraineté et son destin.

222. Le Conseil de sécurité des Nations Unies se souviendra qu'en juillet 1961, février 1962, avril et octobre 1965, aussi bien qu'en octobre 1966 et juin 1967, par des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, le Gouvernement guinéen portait à la connaissance de l'instance des Nations Unies chargée du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde : premièrement, les violations constantes de l'espace aérien guinéen par des appareils militaires portugais et, deuxièmement, les bombardements de villages par des avions portugais et par l'artillerie portugaise, causant de nombreuses pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants.

223. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront de la communication de la République de Guinée du 28 août 1968, date à laquelle un aéronef civil guinéen, victime d'une erreur de navigation et contraint de procéder à un atterrissage forcé en Guinée (Bissau) faute de carburant, a été confisqué, tandis que ses deux hommes d'équipage étaient séquestrés par les autorités portugaises.

224. Notre assemblée se souviendra également de l'appel lancé par l'ensemble des chefs d'Etat africains au sommet d'Addis-Abéba⁶, à la suite de l'agression, le 27 août 1969, perpétrée dans la région de Boké, en République de Guinée, par cinq vedettes portugaises contre le chalutier guinéen, *Patrice Lumumba*, chargé de marchandises et de passagers, tuant au cours de cette agression ouverte un instituteur et blessant trois civils.

225. Le 15 décembre 1969, le Conseil de sécurité de l'ONU, sur la demande du Gouvernement de la Guinée, était convoqué, à la suite d'une nouvelle agression crapuleuse opérée par l'armée coloniale portugaise contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays.

226. Les violations de notre espace aérien se sont poursuivies et se poursuivent encore. Le 21 septembre 1971,

⁶ Sixième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abéba du 6 au 10 septembre 1969.

deux avions portugais de marque ouest-allemande ont survolé la zone de Foulamory, dans la région de Gaoual, au nord-ouest de la République de Guinée.

227. Il y a un an, la délégation de la République de Guinée, que j'ai eu l'honneur de conduire, informait l'Assemblée générale, le 2 octobre 1970, des préparatifs d'une agression contre mon pays par le Portugal, soutenu par ses alliés de l'OTAN, à partir du territoire de la Guinée (Bissau) occupée.

228. Malgré ces différents recours de mon gouvernement auprès de l'organisation internationale aux fins de voir le Gouvernement portugais mettre un terme à sa longue série de méfaits et de crimes crapuleux, tout au contraire, le monde, ahuri, devait apprendre que le 22 novembre 1970, à partir de la Guinée (Bissau) occupée, une flotte de guerre portugaise débarquait sur les plages de la capitale guinéenne plusieurs centaines de commandos portugais et des mercenaires tentant de rééditer ainsi, en plein XXème siècle, la politique de la canonnière par laquelle l'Europe avait conquis l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

229. Le Conseil de sécurité, réuni d'urgence le jour même de l'agression sur la demande du Gouvernement de la République de Guinée, a décidé par sa résolution 289 (1970) de l'envoi d'une mission à Conakry aux fins d'y enquêter sur les faits.

230. Vous me permettez, Monsieur le Président, de rappeler à la bienveillante attention de cette assemblée les conclusions du rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée :

"Un aperçu général des événements des 22 et 23 novembre 1970 se dégage nettement des renseignements recueillis et des observations faites par la Mission spéciale au cours de sa visite en Guinée.

"Au cours de la nuit du 21 au 22 novembre, une force navale est apparue au large de la côte de Conakry. Elle se composait de deux transports de troupes qui, selon les renseignements recueillis, étaient du type désigné sous le sigle de L.S.T. au cours de la seconde guerre mondiale, ainsi que de trois ou quatre patrouilleurs plus petits.

"A l'aube du 22 novembre, des troupes ont été conduites à terre à bord de plusieurs bateaux à moteur. L'effectif de la force d'invasion semble s'être élevé à 350 ou 400 hommes. Ils portaient des uniformes ressemblant à ceux qu'utilise l'armée de la République de Guinée, sans insignes, à l'exception de brassards verts. Ils étaient équipés d'armes d'infanterie, y compris des bazookas et des mortiers.

"La force s'est divisée en plusieurs groupes. Certains des groupes ont été affectés à des points stratégiques situés à Conakry, notamment des camps de l'armée, l'aéroport et la centrale électrique. Un des groupes a détruit la résidence d'été du Président de la République de Guinée, tandis qu'un autre a tenté en vain de prendre le palais présidentiel d'assaut. Le siège du PAIGC⁷ a également été attaqué. Les envahisseurs ont occupé un camp de l'armée

où étaient détenus des Guinéens emprisonnés pour des activités antigouvernementales ainsi que des Portugais capturés lors de combats contre le PAIGC; les prisonniers — portugais — "ont été libérés et certains d'entre eux... ont été apparemment conduits vers les navires. On a vu les bateaux à moteur faire de fréquentes navettes entre les transports de troupes et la côte.

"Les combats se sont poursuivis en divers points de la ville jusqu'au matin du 23 novembre, après quoi les assaillants ont regagné leurs navires et sont repartis. La Mission spéciale ne connaît pas le nombre exact des victimes. Selon les autorités guinéennes, plus de 100 assaillants auraient été faits prisonniers.

"Il semble que l'opération ait été bien préparée et qu'elle ait été exécutée avec compétence et précision... Le fait que la résidence du Président de la République de Guinée a été attaquée et que des prisonniers guinéens ont été libérés vient confirmer les déclarations des représentants du Gouvernement de la République de Guinée qui se sont dits convaincus que l'attaque visait notamment à renverser le gouvernement et à lui substituer des éléments dissidents...

"Pour ce qui est de l'origine même de l'invasion, le fait que des navires de guerre ont été utilisés donnait à penser qu'une puissance extérieure était en cause. Il ne faisait pas de doute, pour les représentants du Gouvernement de la République de Guinée, qu'il s'agissait du Portugal, ce que sont venus confirmer des renseignements d'autres sources, notamment les déclarations de prisonniers interrogés par la Mission spéciale, les récits des observateurs indépendants qui ont été les témoins oculaires de l'attaque, ainsi que diverses preuves matérielles.

"Après avoir analysé de façon très approfondie toutes les données qu'elle a recueillies concernant l'attaque armée lancée de la mer contre la République de Guinée par des forces extérieures, la Mission spéciale a formé l'opinion réfléchie ci-après :

"a) Les navires utilisés pour transporter la force d'invasion dans les eaux guinéennes avaient un équipage composé de membres, en majorité blancs, des forces armées portugaises et étaient commandés par des officiers portugais blancs;

"b) La force d'invasion se composait d'unités des forces armées portugaises... placées sous le commandement d'officiers portugais blancs des forces armées régulières, ainsi que d'un contingent composé de Guinéens dissidents entraînés et armés sur le territoire de la Guinée (Bissau).

"Autant que la Mission spéciale a pu s'en rendre compte, la force d'invasion a été assemblée en Guinée (Bissau). L'invasion du territoire de la République de Guinée, qui a eu lieu les 22 et 23 novembre, a été effectuée par des unités navales et militaires des forces armées portugaises, agissant de concert avec des éléments dissidents guinéens venus de l'extérieur⁸."

⁷ Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde.

⁸ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-cinquième année, Supplément spécial No 2 (S/10009 et Add.1), par. 33 à 41.

231. Ce sont là des faits qui attestent que l'agression n'est point un accident et qu'elle relève, comme nous l'avons maintes fois souligné, d'une opération organisée à grands frais pour priver l'Afrique libre de l'une de ses parties les plus engagées dans le combat anti-impérialiste et anti-capitaliste.

232. Mais l'ennemi, qui croyait qu'il suffisait de faire tonner les canons et cracher les mitraillettes pour provoquer la chute d'un régime africain, a sous-estimé les capacités de notre peuple à se défendre. Aussi était-il convaincu que le peuple guinéen était favorable à sa cause et qu'il lui suffisait de débarquer pour provoquer des manifestations de sympathie à son égard. Le déroulement des événements a démontré qu'il s'était grossièrement trompé, car pas un seul homme, pas une seule femme et pas un seul jeune du vaillant peuple de Guinée ne l'ont suivi. La cinquième colonne intérieure, camouflée dans nos rangs, a été instantanément neutralisée par le peuple en armes.

233. Le rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité soulignait, en son paragraphe 38, que l'opération avait été bien préparée et exécutée avec compétence et précision. En effet, selon les documents saisis sur les prisonniers, le plan d'agression du 22 novembre 1970 était baptisé opération 553-554-70-71. En voici le texte :

“Première phase : appui logistique et tactique

“1) *D'abord maritime.*— Les unités 105-223 suivront, pendant toute la première phase, les itinéraires de débarquement, offrant protection et aide si nécessaire. Une fois les objectifs atteints par chaque groupe, deux bateaux de débarquement de type BA-12 amèneront à la zone portuaire de Conakry 500 hommes pour assurer et renforcer le contrôle des points stratégiques.

“2) *Terrestre.*— Base de départ [deux territoires voisins]. Les unités de Rangers 56-70, encadrées par les locaux, donneront tout appui nécessaire au groupe de transport et d'infiltration. . . . Trois cents hommes à bord d'hélicoptères camouflés seront prêts à aider le groupe nord et . . . le groupe sud [à partir des mêmes territoires complices].

“Deuxième phase.— . . . Des éléments des 1er et 3ème régiments de parachutistes “Méditerranée” [interviendront] sur la demande du nouveau gouvernement établi immédiatement après l'occupation des divers objectifs signalés dans les précédents plans. Quinze minutes après arrivera à l'aéroport de Conakry l'avion qui conduira les membres du nouveau gouvernement, lesquels demanderont à [certaines] puissances . . . une aide militaire qui masquera l'intervention militaire extérieure. Le nouveau gouvernement [donnera] ainsi un caractère légal à l'opération.

“ . . .

“ . . . *Composition.*— Prendront part à l'opération : 2 groupes navals, 3 groupes terrestres extérieurs, 1 groupe d'état-major. Première phase : . . . 2 convois de transports terrestres extérieurs, 5 convois de transports automobiles intérieurs . . .

“Mission générale.— L'opposition intérieure au régime établi par Sékou Touré, unie aux intérêts du monde libre, a donné espoir à la NSA . . . quant à la possibilité de mettre à la place du gouvernement actuel un gouvernement nationaliste favorable aux intérêts du monde occidental.

“Ce plan a été établi par l'intermédiaire des services spéciaux du Portugal et avec la pleine coopération des pays amis [en vue de] couvrir, diriger et exploiter les possibilités tactiques et politiques actuelles de l'Afrique. Des bases d'appui ainsi que les moyens économiques demandés par les forces politiques de l'opposition guinéenne ont été arrêtés en vue de faciliter le travail de certains officiers et l'acquisition sur le terrain de moyens d'action complémentaires demandés par la note 638-70 et reçus par l'intermédiaire du Sénégal.

“Les missions générales sont :

“a) *Groupes de transport.*— Situés dans les zones de débarquement et de frontières;

“b) *Groupes de réception.*— Etablissement d'une équipe radiophonique et protection afin d'assurer avec le maximum de garantie le passage des frontières et le débarquement;

“c) *Groupes d'action.*— Groupe A : occupation et contrôle de Boké et de Labé, avec les aérodromes et services publics, après l'arrivée du groupe naval. La défense des points indiqués sur des cartes détaillées doit être assurée non seulement pendant l'occupation des objectifs à Conakry, mais jusqu'à la maîtrise totale et complète de la situation dans le pays. Groupe B : occupation, contrôle et défense des objectifs civils et militaires figurant sur les cartes correspondantes. Son objectif principal est le contrôle des aérodromes et services publics de Kankan, N'Zérékoré et Kissidougou — en Moyenne-Guinée et en Haute-Guinée. Groupe C : points de débarquement : Dubréka, Boffa et Forécariah. Immédiatement après, constitution de différents commandos avec un mouvement de tenaille vers la capitale. Pour atteindre les objectifs destinés à chaque groupe, on donne priorité à l'occupation des établissements publics et des aérodromes locaux, avec neutralisation immédiate des forces publiques et militaires de la place et arrestation de personnalités conformément au document No 11. Point de départ pour les unités navales : base maritime d'Orango en Guinée (Bissau).

“Pour le groupe A, point X-2 : . . . Poste de commandement mobile, point 5375 de la carte générale des opérations préparée par Eduardo da Silva, approuvée par Watson.”

234. Le nouveau plan pour attenter à la vie de notre peuple est le suivant :

“Premièrement, infanterie devant agir en Guinée-Maritime, partant de Buba” — c'est une île de la Guinée (Bissau) — “par des moyens motorisés sur itinéraire

⁹ *Ibid.*, vingt-sixième année, Supplément No 4 (S/10309), p. 17 et 18.

Kandafara, Kaluka, atteindre Boké en vue de l'occuper pour d'autres actions à mener [à Boké, c'est la zone de bauxite, où il y a de grandes sociétés de mise en valeur]. Donc occuper Boké pour d'autres actions à mener sur, premièrement, Kindia, par axes d'effort Diaka-Dirota-Linguinal-Fria et Tondon, en vue de couper Kindia et d'empêcher les troupes de l'intérieur de renforcer Conakry.

"Deuxièmement, attaque à Conakry, par avion et marine par l'axe Boké-Boffa-Dubreka, kilomètre 36, en vue d'assurer l'étranglement de la zone spéciale de Conakry au point du kilomètre 36, et d'occuper la ville en collaboration avec les éléments parachutés sur le secteur de Gbessia et les forces maritimes.

"...

"Si Conakry est occupée, ces troupes occuperaient immédiatement le nord et rentreraient en renfort. [Une partie de] ces troupes, qui sont du côté du Sénégal, [partirait] de Belé, en Guinée (Bissau), par moyens motorisés et par axe Lagui-Koumbia-G. dual-Sériba-Tianguel-Bory, pour atteindre Labé et l'occuper en vue d'autres actions sur Conakry principalement, et ensuite sur Kankan. Ces troupes devraient maintenir la jonction avec les éléments de Koundara, à la frontière de la Guinée (Bissau).

"Troisièmement, infanterie agissant en Haute-Guinée, de Somotou et, par moyens motorisés, se porter à Kankan par axe Saladou-Tiriru-Mandiana, l'occuper et assurer la jonction avec troupes d'occupation en Moyenne-Guinée (à Labé) par l'axe Kankan-Kouroussa-Banko, etc.

"Forces de marine.— Trois groupes de navires appareillent de Bissau. Formation en essaim. Arrivés à la hauteur de Rio Nuñez (vers Boké), deux groupes continuent en haute mer en direction du sud dans la zone de latitude 9°20' nord et de longitude 15°10' ouest. Le troisième groupe va longer la côte à une distance d'environ 40 à 50 kilomètres et se diriger sur Conakry. Ce troisième groupe comprendra des bâtiments de guerre légers et des bateaux de débarquement ayant des troupes et du matériel. Les deux premiers groupes, partant des coordonnées précitées, mettent le cap sur Conakry. Arrivés à environ 60 kilomètres de Conakry, ils se séparent. Le premier groupe continue sur Conakry et le second se dirige vers la frontière sud pour briser une contre-attaque éventuelle venant de la Sierra Leone ou de la frontière sud. Ce groupe pourrait, au cas où il n'y aurait pas de troupes d'intervention, appuyer les groupes d'action agissant sur Conakry, et le groupe se dirigeant directement sur Conakry pourrait constituer des forces d'appui ou des forces de renfort.

"Forces aériennes.— Deux groupes d'action : l'un de représailles et d'intimidation, qui va, par diversion, attaquer sur divers points, attaquer les villes et créer la désolation; l'autre, pour les troupes aéroportées... de Kithio, en Guinée (Bissau), se dirige sur Conakry au niveau de Boffa (coordonnées 9°40' latitude nord, 14°20' longitude ouest). Le groupe de représailles continue sur Conakry en vue d'exécuter sa mission. Le second groupe de troupes aéroportées... occupe l'aéroport de Gbessia,

coupe l'aéroport de Conakry et le camp Alpha Yaya, et isole par encerclement la presqu'île de Conakry.

[D'une certaine frontière] "a) Avec des troupes aéroportées... prendre l'aéroport de Faranah et l'occuper à des fins logistiques; b) contrecarrer les actions en provenance de la Sierra Leone et du Libéria et assurer tout appui éventuel aux troupes de Kindia et de Conakry¹⁰."

235. Le 3 août 1971, les autorités de la République de Guinée, dans le cadre des préparatifs liés à l'exécution du nouveau plan, dont vous venez de prendre connaissance, ont capté des messages échangés entre deux états-majors de l'armée coloniale portugaise. La délégation guinéenne auprès de l'ONU a saisi immédiatement le Conseil de sécurité, qui a décidé de l'envoi d'une mission à Conakry aux fins de consulter le Gouvernement guinéen au sujet des éléments de sa plainte.

236. De l'avis de ma délégation, le conflit opposant le Portugal, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, à la République de Guinée, autre Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, se situe aujourd'hui sur un plan plus vaste qui englobe à la fois la question fondamentale de la décolonisation et la politique ouverte d'agression du Portugal contre des Etats africains limitrophes engagés dans la mise en oeuvre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

237. Le rôle des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales et, en vertu de l'Article premier de la Charte, de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix.

238. Mon gouvernement, qui a déclaré sa foi dans l'Organisation des Nations Unies, attend encore aujourd'hui de voir si les Nations Unies utiliseront ou non les pouvoirs dont elles disposent aux termes de la Charte pour écarter la menace d'agression qui pèse et qui continue de peser sur la République de Guinée. Les dispositions des Articles 39 et 41 de la Charte prévoyant l'adoption de mesures contre les Etats dont on a constaté qu'ils se sont rendus coupables d'actes d'agression sont pertinentes et claires à ce sujet. Par ailleurs, et conformément à la volonté exprimée par l'Assemblée générale lors de sa vingt-cinquième session, l'Organisation des Nations Unies devra prendre des mesures appropriées dans le cadre de l'application des sanctions, notamment des mesures propres à empêcher la livraison au Portugal d'armes de toutes espèces.

239. Pour sa part, la République de Guinée, par ma voix, déclare solennellement qu'elle est prête, comme le 22 novembre 1970, à écraser toute agression, d'où qu'elle vienne, et s'engage devant la patrie africaine à défendre sur son sol la dignité et la personnalité de l'Afrique jusqu'au dernier Guinéen.

240. En infligeant aux mercenaires la leçon qu'ils méritent, le peuple guinéen a traduit dans les faits, le 22 novembre 1970, cette phrase célèbre du président Ahmed Sékou Touré. Je cite :

¹⁰ Ibid., p. 20.

“Que les ennemis de la Guinée se concertent encore; qu'ils aiguissent leurs armes de destruction, qu'ils mettent même leurs fusées, leurs bombes, leurs bateaux et leur fortune mal acquise à la disposition des anti-Guinéens, aucune parcelle de la souveraineté de notre pays ne pourra plus être reprise au peuple.

“Désormais, l'indépendance de la Guinée est et sera pour toujours. Devenue une nation, un peuple, une conscience, une personnalité, donc une force, la République populaire et démocratique de Guinée, engagée irréversiblement dans la révolution, a reconquis totalement, définitivement, son droit à la vie, à la liberté et son pouvoir de participer à l'oeuvre de construction d'un monde nouveau avec une puissance de l'action sans cesse renforcée.”

241. La décolonisation de vastes territoires dans le monde, et tout spécialement en Afrique, le renforcement de la politique de la suprématie blanche en Afrique australe, liée au développement croissant de la pratique inhumaine de l'*apartheid* en République sud-africaine, la tension grave qui règne au Moyen-Orient, la guerre imposée aux peuples d'Asie par l'impérialisme, les questions se rapportant à l'universalité de notre organisation, l'élaboration et la mise sur pied des outils nécessaires à un désarmement général et complet, les problèmes nés de la nécessité de la préservation du milieu ambiant, la codification d'un droit de la mer et la mise en mouvement des idées-forces contenues dans le document de la Stratégie internationale du développement, constituent aujourd'hui encore l'essentiel des graves préoccupations de l'humanité.

242. Le continent africain est, et demeure, le seul continent où sévit le colonialisme le plus abject. En effet, depuis plus d'une dizaine d'années, les peuples africains de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) sont aux prises avec un colonialisme barbare et inhumain, celui du Portugal fasciste, qui ne doit désormais sa survie qu'à l'aide massive que lui prodiguent ses alliés de l'OTAN.

243. Mais les combattants de la liberté, grâce à leur détermination de se dégager du joug colonialiste portugais, remportent chaque jour des succès éclatants sur la voie de la libération nationale. La question de fond qui reste alors posée à la conscience internationale est celle-ci : comment le Portugal, confiné dans le sous-développement le plus humiliant, peut-il mener une politique ouverte d'agression militaire contre tant d'Etats africains, en violation systématique des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ? C'est ici qu'intervient, de l'avis de ma délégation, la responsabilité entière de l'OTAN dans le maintien de la domination coloniale portugaise en Afrique, du fait de son aide au gouvernement de Lisbonne.

244. C'est pourquoi la Guinée a la conviction que les efforts de notre organisation en matière de décolonisation seront vains aussi longtemps que les puissances de l'OTAN n'auront pas été mises par les Nations Unies devant leurs responsabilités.

245. Le différend qui oppose, par ailleurs, notre continent à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie d'Ian Smith est un conflit connu dans ses dimensions comme dans ses objectifs.

246. Il suffit de le replacer dans son contexte véritable, qui est celui d'une nouvelle forme d'impérialisme qu'on voudrait imposer à la partie australe de l'Afrique.

247. En effet, alors que l'ère de l'expansion coloniale avait été marquée par des affrontements entre les empires coloniaux au terme desquels certaines possessions changeaient tout simplement de nom et de mains, aujourd'hui, dans la région de l'Afrique australe, les anciennes puissances colonialistes ayant perdu leurs empires, sont décidées à conserver l'Afrique du Sud aux fins de l'intégrer dans le système de défense occidentale, avec le dessein de maintenir la suprématie blanche dans la partie australe de l'Afrique.

248. Pour ce faire, l'impérialisme a trouvé, en Afrique même, des agents qui préconisent nous ne savons quel dialogue avec l'ennemi sud-africain.

249. Mon gouvernement a une position claire, précise et sans équivoque à ce sujet. Il rejette toute politique qui consiste à se rapprocher de l'Afrique du Sud, à tolérer sa politique de discrimination raciale, quand bien même cette politique serait celle d'un pays du continent africain. Le régime démocratique et populaire de la Guinée combattante considère comme une politique de haute trahison de l'Afrique et des combattants sud-africains tout dialogue avec le gouvernement illégitime de Pretoria, pour la raison évidente que la lutte héroïque menée par les populations africaines de ce pays s'inscrit dans le cadre du combat de l'Afrique pour recouvrer dignité, justice et personnalité.

250. S'agissant de la Rhodésie, nous avons toujours affirmé et réaffirmons que seule la force armée pourra mettre fin à la rébellion d'Ian Smith, d'autant plus que le Gouvernement britannique, par sa complicité, n'est plus à même de faire adopter des mesures constitutionnelles en vue de remettre le pouvoir en Rhodésie du Sud à la grande majorité de la population de ce pays.

251. Déplorant la comédie baptisée “blocus économique contre la Rhodésie”, ma délégation, à cet égard, réproouve, dénonce et condamne toutes formes d'aide économique, militaire et autre consentie au régime colonialiste et raciste d'Ian Smith. Nous considérons également comme une attitude anti-africaine toute vente d'armes à l'Afrique du Sud et nous lançons ici un pressant appel à la France afin que ce pays s'abstienne de construire des usines devant permettre la fabrication d'appareils du type Mirage en Afrique du Sud.

252. La Cour internationale de Justice, à laquelle le Conseil de sécurité, par sa résolution 284 (1970), avait demandé de donner un avis consultatif sur les conséquences juridiques de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie a, par 13 voix contre 2, rendu son verdict en déclarant illégale la présence de l'Afrique du Sud en Namibie. A la suite de cette décision, les Nations Unies doivent assumer leurs responsabilités — toutes leurs responsabilités — à l'égard de ce problème. Il va de soi, par ailleurs, que toutes les missions diplomatiques et autres concernant la Namibie doivent être établies avec les autorités de ce pays, et non avec le gouvernement de Pretoria.

253. Le Moyen-Orient constitue une autre source d'inquiétude grave pour la délégation de la République de Guinée.

Le 5 juin 1967, contrevenant au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, un Etat — celui d'Israël —, qui avait une longue liste d'agressions à son actif, commettait une fois encore une agression traître contre trois Etats arabes. Cette agression — dont les conséquences n'ont pas été éliminées malgré l'adoption à l'unanimité de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, suscitée, décidée et imposée par ceux qu'il est convenu d'appeler "les gardiens de la conscience universelle" en matière de paix et de sécurité internationales au titre de la Charte — constitue la base de la tension grave et dangereuse qui règne dans cette région.

254. La réalité, aujourd'hui, est que l'Etat d'Israël cherche à réaliser des desseins nourris depuis 1919 par l'organisation sioniste mondiale. Comme les événements l'ont démontré par la suite, l'invasion et le refus d'évacuer les territoires occupés répondent précisément à ce dessein.

255. La superficie des territoires occupés actuellement représente quatre fois l'espace territorial prévu en 1947 par le plan des Nations Unies [résolution 181 (II)] et le plan d'expansion. Le territoire aujourd'hui occupé représente plusieurs fois l'espace territorial qui avait été prévu par le plan sioniste de 1919.

256. La conviction de ma délégation est que le complot ourdi par l'impérialisme international de concert avec le sionisme consiste à faire avaliser par la nation arabe le fait israélien, avec ce qu'il comporte d'usurpation, d'arbitraire et de violations des droits de l'homme.

257. La persistance d'Israël dans son refus d'évacuer les territoires arabes occupés illégalement à la suite de son agression du 5 juin 1967 indique l'instabilité de la paix dans la région du Moyen-Orient.

258. Aussi, de l'avis de ma délégation, toute solution à la crise, pour être effective, doit tenir compte de l'élément palestinien.

259. La République de Guinée, fidèle à sa politique anti-impérialiste, réaffirme devant cette assemblée son soutien total aux peuples arabes dans leurs justes et légitimes revendications en faveur d'une Palestine restaurée dans ses droits légitimes et inaliénables à la liberté et à l'indépendance.

260. S'agissant du Viet-Nam, comment ne pas exprimer ici notre profonde inquiétude devant la poursuite de la sale guerre imposée par l'impérialisme au vaillant peuple du Viet-Nam ? Nous saluons avec respect et admiration les peuples héroïques du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, qui infligent tous les jours aux forces américaines et à leurs alliés des défaites cuisantes.

261. Notre délégation approuve et soutient sans réserve les propositions en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud.

262. Nous formulons l'espoir que les Etats-Unis comprendront enfin la nécessité du retrait inconditionnel et total de leurs forces d'agression, pour permettre aux Vietnamiens de régler entre eux leurs propres problèmes.

263. Il en est de même pour la question de Corée. Il est temps que les troupes de l'Organisation des Nations Unies se retirent de ce territoire et laissent au courageux peuple de ce pays divisé le soin de régler ses problèmes intérieurs sans aucune intervention extérieure.

264. Cette année encore, et plus que les années précédentes, la délégation guinéenne reste gravement préoccupée par l'absence, au sein de l'Organisation des Nations Unies, de la puissante et pacifique République populaire de Chine.

265. Cette grande puissance — la plus peuplée du monde avec ses 750 millions d'habitants, soit environ le quart de l'humanité, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies — se voit, par des manoeuvres systématiques, refuser depuis 1949 la possibilité d'occuper le siège que lui confère son plein droit. Prétendre confier à la clique de Tchang Kai-chek la représentation du peuple chinois n'est rien moins que s'obstiner de façon délibérée, absurde et dangereuse dans la méconnaissance de la réalité historique.

266. Depuis des années, le Gouvernement de la République de Guinée n'a cessé de dénoncer et de combattre la politique hostile et discriminatoire à l'égard du Gouvernement légitime de la Chine, seul représentant authentique du prestigieux peuple chinois qui a su fournir à maintes reprises des preuves concrètes de son amour de la paix, et donner une contribution de qualité à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du monde contemporain.

267. L'Organisation des Nations Unies a la responsabilité de mettre fin d'urgence à cette situation inacceptable et dangereuse que certains continuent de vouloir imposer à la communauté internationale au mépris de tout principe, et pour suivre et mettre en oeuvre une politique de plus en plus désavouée par leurs propres peuples.

268. Mon gouvernement espère que, cette année, l'Assemblée générale décidera du rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits comme seul et unique représentant de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, par l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'ONU depuis plus de 20 ans.

269. La République de Guinée reste profondément attachée à la réalisation effective d'un désarmement général et complet et estime que seule cette forme de désarmement permettra d'accéder à une paix véritable, paix qui ne saurait cependant être confondue avec un état de non-guerre. Aussi notre délégation appuiera toute proposition tendant à faire participer tous les pays à l'examen et à la solution de ce problème.

270. La question de l'environnement, c'est-à-dire de la qualité de la vie sur le globe, est également la préoccupation légitime de ma délégation. Notre conviction, à cet égard, est que l'inquiétude actuelle de l'humanité au sujet du milieu ambiant résulte essentiellement des difficultés rencontrées par les pays développés sur la voie de leur rapide industrialisation. En conséquence, tout dialogue fécond entre pays développés et pays en voie de développement aux fins d'écartier la menace qui pèse sur l'humanité au regard de cette question doit partir de la responsabilité des pays nantis.

271. La coopération internationale apparaît aujourd'hui comme une nécessité historique devant conduire les nations à bénéficier, les unes et les autres, de la recherche continue des moyens d'équipement et des divers biens de consommation nécessaires à nos peuples. Cependant, cette coopération, pour qu'elle soit durable et bénéfique pour tous, exige de demeurer fondée sur l'égalité et le respect constant de la personnalité et de la dignité des partenaires.

272. Il s'avère aujourd'hui qu'aucune nation, qu'aucun peuple, si développé soit-il, ne peut se passer de cette coopération sans nuire à son propre avenir, car c'est cette volonté de coopération qui élargit tout à la fois les perspectives d'évolution économique, le rayonnement intellectuel, moral et politique, en un mot, les dimensions historiques de chaque nation, pour rendre l'humanité plus fraternelle et plus solidaire. Ma délégation est d'avis que, après l'adoption de la Stratégie internationale du développement et l'approbation d'un système généralisé des préférences, les activités des différents mécanismes de l'ONU pour le développement devront tendre à l'adoption de mesures pratiques d'application des dispositions arrêtées.

273. A cet égard, l'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, devrait dégager des principes directeurs positifs en vue de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

274. La résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, relative à la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, constitue, aux yeux de la délégation de la République de Guinée, un pas positif en direction des efforts entrepris par la communauté internationale afin de mener rapidement à bon terme le développement du nouveau droit de la mer et du fond des mers.

275. Si la vingt-cinquième session a été considérée, à juste titre, par bon nombre de délégations, comme une session d'évaluation des problèmes qui demeurent la préoccupation légitime de l'organisation internationale, la vingt-sixième session de l'Assemblée générale devra être celle des décisions hardies dans le sens d'un renforcement de l'efficacité et du rôle des Nations Unies.

276. En effet, si l'Organisation a pour objet de refléter l'évolution du monde contemporain, elle a également pour charge d'influencer et de favoriser son progrès continu. C'est pourquoi, de l'avis de mon gouvernement, l'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, doit agir pour :

a) Renforcer davantage le rôle des Nations Unies dans la solution des problèmes internationaux;

b) Réaliser l'universalité de l'Organisation, compte tenu en particulier de la nécessité urgente de rétablir la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'ONU;

c) Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité tout en instaurant entre eux une coopération plus étroite en vue de sauvegarder la paix et la sécurité;

d) Enfin, assurer la plus large participation des Etats Membres, sur un pied d'égalité et sur la base d'une

représentation géographique plus étendue, au processus de prise de décisions en ce qui concerne la réalisation des buts et des objectifs communs de l'organisation internationale.

277. Ce sont là les considérations générales qui vont guider la délégation guinéenne dans l'examen détaillé des importantes questions inscrites à l'ordre du jour de la vingt-sixième session.

278. Je voudrais maintenant m'acquitter d'un devoir particulièrement agréable. En effet, j'ai été mandaté par le président Ahmed Sékou Touré pour adresser, au nom du peuple de Guinée et de son gouvernement, notre profonde gratitude et nos sincères félicitations au Secrétaire général, U Thant, qui, par ses qualités morales et humaines, un sens élevé de la dignité et de la justice, s'est acquis le respect et l'admiration quasi unanimes de notre communauté internationale.

279. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde dans l'exercice de son droit de réponse.

280. **M. Swaran SINGH (Inde)** [*interprétation de l'anglais*] : Hier soir, alors que j'écoutais la déclaration faite dans l'exercice de son droit de réponse par la délégation pakistanaise [1941ème séance], je me suis demandé combien de fois elle m'aurait interrompu sous prétexte que je discutais des affaires intérieures de son pays si moi, j'avais fait la même déclaration. Vous avez, Monsieur le Président, accordé 10 minutes à cette délégation et sa déclaration a duré 28 minutes, cela pour répondre à ma déclaration sur le Pakistan oriental qui aurait pris, si je n'avais pas été interrompu, tout au plus 15 minutes. Je laisse à l'Assemblée le soin de décider si c'est là une façon correcte d'exercer le droit de réponse, d'autant plus que plusieurs questions ont été abordées qui n'avaient pas été traitées dans ma déclaration originale. Je pense donc devoir répondre à certaines allégations du Pakistan.

281. Parmi ces allégations, il faut citer une attaque dirigée contre la presse et la radiodiffusion indiennes. Je comprends fort bien la difficulté qu'éprouve le Pakistan à comprendre ce qu'est la liberté de la presse. En Inde, nous n'exerçons pas de contrôle sur la presse non plus que sur les commentateurs de la radiodiffusion, qui ont le droit d'écrire et de dire ce qu'ils veulent. Notre gouvernement fait constamment l'objet de critiques de la part de la presse. Nous nous en réjouissons et nous nous en faisons gloire. C'est ainsi que les choses doivent se passer.

282. Dans le contexte de la guerre civile au Pakistan, alors que l'on a cherché délibérément par tous les moyens à dissimuler ce qui se passait, est-il extraordinaire que la presse indienne ou la presse de n'importe quel pays puisse parfois se tromper dans les détails ? Le tableau d'ensemble est assez clair et si nous devons compter sur des coupures de presse pour renforcer notre position ici, devant cette assemblée, je pourrais exhiber à cette fin autant d'extraits de presse que l'on voudrait. En fait, nous avons distribué à différentes délégations un gros volume de plus de 700 pages contenant des documents et des extraits d'articles de journaux. Ce gros volume lui-même ne constitue qu'une fraction de ce que nous avons à notre disposition. Il est extraordinaire que la presse si calomniée de l'Inde soit citée

par le Pakistan dans le but d'appuyer certaines des déclarations qu'il a faites ici.

283. Hier, j'ai déclaré :

“Si ces mesures ne sont pas prises et si l'on continue de donner des analyses fausses de la situation et de proférer des accusations fausses, alors les perspectives d'avenir sont bien sombres.” [1940ème séance, par. 76.]

Je regrette de devoir dire que la déclaration faite hier soir par le Pakistan n'était qu'un tissu de fausses accusations, un ensemble de fausses analyses.

284. La délégation du Pakistan a pour habitude d'exprimer de l'irritation chaque fois que la vérité est dévoilée sur ce qui se passe au Pakistan oriental. Chacun sait qu'après les élections de 1950 au Bengale oriental, quand M. Fazlul Huq accéda au pouvoir, il fut emprisonné dans les quelques mois qui suivirent et l'armée prit le pouvoir. Enfin, après une longue attente, une sorte de constitution fut adoptée au Pakistan en 1956, et des élections générales furent annoncées pour 1958; mais, avant que ces élections aient pu avoir lieu, les aspirations démocratiques du peuple furent à nouveau étouffées. Le gouvernement fut dissous, la Chambre également et le président Ayub Khan s'empara du pouvoir en octobre 1958. Depuis lors, c'est l'armée qui gouverne. A la suite de la demande populaire, une commission constitutionnelle, présidée par le ministre de la justice de l'époque, fut formée mais ses recommandations ne furent pas acceptées. Voilà, dans les grandes lignes, comment l'on a étouffé les aspirations légitimes du peuple à la démocratie. Le gouvernement de l'armée fit de la région du Pakistan oriental, qui est la partie la plus peuplée du pays, un partenaire inférieur. A la suite du soulèvement populaire de 1969, le président Yahya Khan se sentit obligé d'annoncer des élections générales, qui eurent lieu, en fin de compte, en décembre 1970. L'Assemblée ainsi élue fut convoquée pour le 3 mars 1971, puis fut décommandée soudainement lorsqu'on s'aperçut que le cheikh Mujibur Rahman avait obtenu 167 sièges sur 169. A la suite de la suppression de l'Assemblée nationale, le peuple du Bengale oriental se souleva.

285. Ce n'est pas l'Inde, mais le président Yahya Khan qui décida d'organiser pour la première fois dans l'histoire du Pakistan, des élections nationales sur la base du suffrage des adultes et de la représentation proportionnelle entre les deux ailes. Ce n'est pas l'Inde, mais le président Yahya Khan qui avait permis à la *Awami League* de s'opposer aux élections sur la base de son programme en six points qui demandait une plus large autonomie mais non la sécession.

286. Ce n'est pas l'Inde, mais le président Yahya Khan qui entreprit de longues négociations avec les partis politiques. Ce n'est pas l'Inde non plus, mais le président du Pakistan qui renvoya deux fois les élections, qui ne convoqua pas la session de l'Assemblée nationale même après que les résultats des élections eurent été proclamés et que la date de convocation de l'Assemblée eut été fixée. Ce n'est pas l'Inde, mais le président Yahya Khan qui rompit les négociations et demanda à l'armée d'étouffer la volonté du peuple. Peut-on sérieusement prétendre que la résistance à cette terreur armée et à ces brutalités ait été prévue et organisée par l'Inde en coopération et en consultation avec le président Yahya Khan ?

287. Au moment des élections, les relations entre les deux pays étaient très difficiles : il n'y avait pas d'échanges commerciaux, il n'y avait que peu d'allées et venues entre les deux pays et il y avait de nombreuses autres difficultés. Dans ces conditions, accuser l'Inde d'avoir influencé 75 millions de personnes au Pakistan oriental en ce qui concerne la façon dont elles devaient voter lors des élections, c'est flatteur, en vérité, mais c'est totalement absurde.

288. Mais ces voies tortueuses et sinueuses de la politique pakistanaise ne nous intéressent pas. Ce qui nous intéresse, c'est qu'à la suite de l'action des forces armées, avec toutes les cruautés et la répression inhumaine que comportait cette action, on a créé une situation dans laquelle le peuple du Bengale oriental n'avait pas d'autre choix que de résister à la répression et de proclamer l'indépendance. Nous ne sommes pas seulement intéressés, nous sommes profondément préoccupés par l'afflux massif de réfugiés dans notre territoire et par les problèmes que pose pour nous cette importante population étrangère à l'Inde.

289. Comme je l'ai déjà dit, nous avons procédé à une immatriculation très méticuleuse de ces réfugiés dont le nombre total a été à la base de toute l'action internationale. Ces chiffres nous ont été fournis régulièrement depuis des mois et personne, pas même le Pakistan, n'avait jamais mis en doute leur exactitude. Soudain, le 2 septembre, une lettre fut envoyée au Secrétaire général et communiquée à la presse, lettre dans laquelle le nombre des réfugiés, d'après le Pakistan, ne dépassait même pas 2 millions. Aucune explication n'a été donnée quant à la date à laquelle ces statistiques ont été rassemblées, quant aux personnes qui les ont rassemblées, quant à la façon dont elles ont été rassemblées. Il n'y a pas eu de recensement au Pakistan oriental au cours des dernières années, mais il semble que l'on ait pu compter les personnes qui ont soi-disant fui, mais qui n'existent pas. Cela exige réellement une habileté extraordinaire. Chacun sait que les campagnes du Bengale oriental ne sont pas sous contrôle militaire et, cependant, si l'on examine même de façon approximative les chiffres envoyés au Secrétaire général, on s'aperçoit que le district de Patuakhali n'a envoyé que deux réfugiés — si l'on en croit les chiffres pakistanaïses — et que le district de Chittagong Hill en a envoyé exactement 6 000. Ces chiffres et ces statistiques se passent de commentaires.

290. Il ne faut pas oublier non plus qu'au milieu de juillet le Pakistan a envoyé au Secrétaire général des chiffres approximatifs, à propos des secours demandés; or, les demandes présentées faisaient état d'une population de réfugiés s'élevant à 2 millions. En fait, une enquête dite “méticuleuse” a établi le chiffre exact de 2 002 623 personnes. Même la poudre aux yeux peut se permettre une marge d'erreur de 1 p. 100 !

291. Mais tout cela a un but plus profond : c'est d'impliquer l'Inde d'une façon ou d'une autre. Même le Pakistan s'est inquiété de la réaction de la communauté internationale devant les événements du Pakistan oriental, et il était essentiel pour lui de détourner l'attention et d'essayer de transformer ce problème en un différend indo-pakistanaïse. Je dois fermement et catégoriquement déclarer que ce n'est pas — je répète, ce n'est pas — un problème indo-pakistanaïse, et nous n'avons pas l'intention de le

transformer en un problème indo-pakistanaï. C'est le régime militaire du Pakistan qui a, seul, créé ce problème et c'est lui qui doit le résoudre. Deux voies lui sont ouvertes : il peut soit recourir à des méthodes militaires et plonger la population du Pakistan oriental dans un nouveau carnage, soit recourir à des moyens politiques pacifiques, afin de trouver une solution politique. Les moyens militaires sont condamnés à l'échec, et même les moyens politiques pacifiques ne réussiront pas à moins que la volonté du peuple, exprimée par ses représentants élus, ne reçoive entière satisfaction. Tel est le résumé, le fond de notre position.

292. Personne ne veut la division du Pakistan, mais personne ne souhaite voir le Bengale oriental devenir une colonie conservée grâce à la seule force des armes. Si le Gouvernement pakistanais persiste dans sa politique actuelle, la sécession nous semble inévitable. Une telle situation n'affecterait pas seulement les 75 millions d'habitants du Pakistan oriental, mais beaucoup d'autres encore. C'est pour éviter cette situation que nous avons si instamment recommandé une solution pacifique; nous n'avons aucun désir d'intervenir dans la politique intérieure du Pakistan. Nous avons suffisamment de problèmes chez nous. De plus, si la tendance actuelle n'est pas renversée, les réfugiés continueront à affluer en Inde en nombre toujours plus grand, et, si la famine envahit cette terre malheureuse du Pakistan oriental, la situation deviendra incontrôlable.

293. On a beaucoup parlé de la coopération de l'Inde pour ramener le calme au Pakistan oriental. L'Inde n'a rien à voir avec les conditions qui règnent dans ce pays, et, en vérité, si l'on veut que la situation redevienne normale, le président Yahya Khan a tout loisir d'entreprendre des négociations avec la ligue Awami et, en particulier, avec son chef, le cheikh Mujibur Rahman.

294. La délégation pakistanaïse a suggéré un dialogue entre le président Yahya Khan et le premier ministre Indira Gandhi. En dehors du fait que l'Inde ne peut parler au nom de la ligue Awami ou des populations du Bengale oriental, je me demande pourquoi le Président ne veut pas parler lui-même à leur chef. D'une part, le Pakistan nous accuse à tort de nous ingérer dans les affaires du Pakistan oriental et, d'autre part, il nous invite à le faire. L'objectif, naturellement, est de transformer le problème en un différend indo-pakistanaï, de détourner l'attention du monde de ce qui se passe au Pakistan oriental et d'essayer de gouverner cette région par la force des armes.

295. C'est dans ce contexte qu'il faut examiner des manoeuvres telles que la suggestion pakistanaïse visant à créer un comité des bons offices qui se rendrait dans les deux pays. Que ferait un tel comité en Inde ? La seule tâche qu'il pourrait utilement accomplir, ce serait d'amener le président Yahya Khan et le cheikh Mujibur Rahman à entamer des négociations. Nous n'aurions certainement aucune objection à ce qu'un comité de ce genre se rende au Pakistan.

296. De même, nous ne comprenons pas le sens de la proposition visant à envoyer quelques observateurs supplémentaires des Nations Unies de notre côté. Plus de 2 000 étrangers, parmi lesquels de nombreux fonctionnaires internationaux, des hommes politiques, des membres du Parle-

ment, des journalistes et des personnalités de renom, ont visité les zones où se trouvent les réfugiés. Plusieurs institutions des Nations Unies visitent régulièrement ces régions. Ici même, maintenant, j'invite tout représentant présent dans cette salle à venir les visiter lui-même. Mais nous n'accepterons pas d'être mis sur le même pied que le Pakistan. L'argument selon lequel, si nous acceptions quelques observateurs de plus, nous persuaderions le Pakistan d'en accepter un nombre plus grand, est dénué de réalisme et ne sert à rien. L'Inde aurait tort d'accepter d'être partie à des mesures qui pourraient donner l'illusion que l'on agit alors qu'elle sait fort bien que ces mesures n'auront pas la moindre influence ni sur le nombre des réfugiés qui affluent encore en Inde ni sur le retour de ceux qui sont déjà chez nous.

297. Enfin, le mouvement que les Pakistanais eux-mêmes ont créé au Pakistan oriental, dans leur propre pays, est une force avec laquelle il faut compter. Ni l'Inde ni le Pakistan ne peuvent sceller la frontière avec efficacité. En tout cas, c'est à l'intérieur du Pakistan oriental que la résistance est la plus active. Après les massacres massifs et la suppression de tous les droits de l'homme, nous avons, certes, exprimé notre sympathie et notre soutien à la population du Bengale oriental.

298. Nous avons toujours été partout dans le monde à l'avant-garde des luttes de libération. Un pays comme l'Inde peut-il rester indifférent au sort de 75 millions de personnes opprimées, à la porte même de l'Inde ? Peut-il ne pas se soucier des malheureux qui, toujours plus nombreux, fuient la terreur et la violence ? Ce n'est pas seulement la résistance armée dans la campagne qui est importante; il faut considérer aussi l'appui massif dont jouissait la ligue Awami juste avant la répression militaire. Fonctionnaires, policiers, banquiers, juges, commerçants, percepteurs — tous ont adhéré au mouvement non violent créé par le cheikh Mujibur Rahman en mars 1971. Le juge suprême du Pakistan oriental a refusé de recevoir le serment du gouverneur, le général Tikka Khan. Des centaines de personnes ont donné leur démission, y compris des ambassadeurs, des fonctionnaires et des diplomates. La loi et l'ordre se sont effondrés. Les circonstances étant telles, peut-on espérer que les réfugiés puissent rentrer chez eux dans des conditions honorables et avec toute garantie de sécurité à moins qu'une solution politique ne soit trouvée et que les choses ne redeviennent normales ?

299. Comme rien ne semble indiquer que les Pakistanais eux-mêmes arriveront à une telle solution dans l'avenir immédiat, nous espérons que la persuasion, bilatérale ou internationale, empêchera une aggravation de la situation au Pakistan oriental. C'est avec ces considérations à l'esprit que nous devons examiner certaines des citations faites hors de contexte par la délégation du Pakistan.

300. Ce n'est pas la colère ou même le chagrin qui nous inspire, mais le plus profond désespoir. L'Assemblée pourra-t-elle ou ne pourra-t-elle pas trouver à temps une solution juste et pacifique à ce problème ? De la réponse à cette question dépend l'avenir de millions et de millions de personnes. Mais peut-être est-il encore temps de suivre une voie plus sage et d'éviter de nouveaux génocides.

La séance est levée à 19 h 20.

